

AUJOURD'HUI

Éditorial

Il incombe au premier ministre du Canada de jeter tout son prestige dans l'entreprise de sauvetage de l'accord du lac Meech, écrit Paul-André Comeau. **Page A - 8**

Idées

L'architecte Jean-Claude Marsan suggère quelques pistes de redéveloppement du site de l'église unitarienne du Messie de la rue Sherbrooke. **Page A - 8**



Angèle Coutu

Robert Lévesque a rencontré Angèle Coutu qui interprète le rôle d'une bouchère dans une pièce de l'Allemand Franz-Xaver Kroetz au Quat'Sous. **Page C - 1**



Fernand Nault, pilier des GBC

Après 45 ans de vie artistique dont 20 passées à l'American Ballet Theatre à New York et 25 autres aux Grands Ballets canadiens, Fernand Nault est l'objet d'un hommage spécial les 16, 17, 22, 23 et 24 mars prochains à la Place des Arts. **Page C - 1**



Godin romancier

Le député-poète Gérard Godin s'est fait romancier, et d'un polar à clés encore. Jean Royer a rencontré l'auteur et lu *L'Ange exterminé*, sorti cette semaine à l'Hexagone. **Page D - 7**

Moins de chômage au Québec

Le taux de chômage a légèrement reculé au Québec le mois dernier passant de 10,5 % à 10,2 %. **Page B - 1**

Coquilles vides dans le lait

Les coopératives laitières craignent que leur regroupement devienne une coquille vide avec l'adoption du projet de loi 15. **Page B - 1**

Le général Avril se terre dans son palais

AP, AFP, Reuter, Le Devoir

PORT-AU-PRINCE — La pression s'est accentuée hier contre le général haïtien Prosper Avril, pour le forcer à quitter son palais présidentiel à Port-au-Prince.

Mais l'armée haïtienne, en particulier la Garde présidentielle (GP), a nettement durci son attitude, face

aux manifestants qui réclament le départ du général Prosper Avril, président du gouvernement militaire, qui est resté hier terré dans son palais.

De nouvelles manifestations se sont déroulées en différents points d'Haïti, résultant en de nouvelles violences, tandis que des rumeurs fai-

saient état, hier soir selon AP, de négociations entre l'opposition et le pouvoir.

« Après quatre ans de lutte, nous avons enfin la possibilité de réaliser les objectifs du 7 février 1987 », a déclaré M. Jean-Claude Bajoux, vice-président du KONAKOM (Congrès national des mouvements démocra-

tiques), une des forces importantes de l'opposition.

Les deux principales formations de l'opposition, le Groupe de défense de la Constitution, et un mouvement regroupant 11 formations d'opposition, ont annoncé hier leur fusion.

Par ailleurs, cette coalition de 11 partis d'opposition s'est formée sous

le nom d'Assemblée pour la consultation, en vue, selon des représentants du KONAKOM à Montréal, « d'instaurer un gouvernement transitoire », qui incluerait des membres actuels de la Cour de cassation haïtienne, ainsi que des personnalités. **Voir page A-10 : Avril**

Merrill Lynch embarrasse Bourassa

La faisabilité de l'indépendance n'est plus un enjeu, dit Parizeau

Bernard Descôteaux et Sylvain Blanchard

LA PUBLICATION de nouveaux témoignages, hier, sur la faisabilité économique de l'indépendance du Québec a réjoui au plus haut point le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, mais elle a mis dans un embarras évident le premier ministre Robert Bourassa.

Ces deux témoignages, l'un venant de la firme américaine de courtage Merrill Lynch et l'autre d'un conseiller économique de haut niveau du gouvernement québécois, Ghislain Fortin, n'ont en effet provoqué que des commentaires laconiques de la part de M. Bourassa dont la discrétion hier contrastait avec la loquacité du chef péquiste.

L'analyse de Merrill Lynch, « c'est vraiment hors contexte quant à ce que pourrait être l'après-Meech », a fait savoir le premier ministre par

un porte-parole qui n'a pas voulu commenter plus avant la conclusion de la firme qui prévoit qu'un Québec souverain garderait sa cote de crédit sur les marchés financiers internationaux.

Sur la foi d'une analyse réalisée par un de ses courtiers new-yorkais, Merrill Lynch explique en effet aux investisseurs internationaux que l'indépendance du Québec ne devrait pas avoir d'incidence majeure à long terme sur les cotes de crédit du Québec et de sa principale société

d'État, Hydro-Québec.

Publiée à la suite d'une fuite, cette analyse qui devait demeurer confidentielle a semblé n'avoir qu'un seul mérite aux yeux du premier ministre qui s'est réjoui de voir, a-t-on noté, que Merrill Lynch prenait soin de louer l'action économique du gouvernement Bourassa au cours des quatre dernières années.

Même froideur de la part du bureau de M. Bourassa pour commenter les propos tenus par M. Fortin. **Voir page A-10 : Bourassa**



Il ne reste plus à Bourassa que de défendre « nos belles Roches », a ironisé hier Jacques Parizeau.

Delaney claque la porte de Radio-Canada

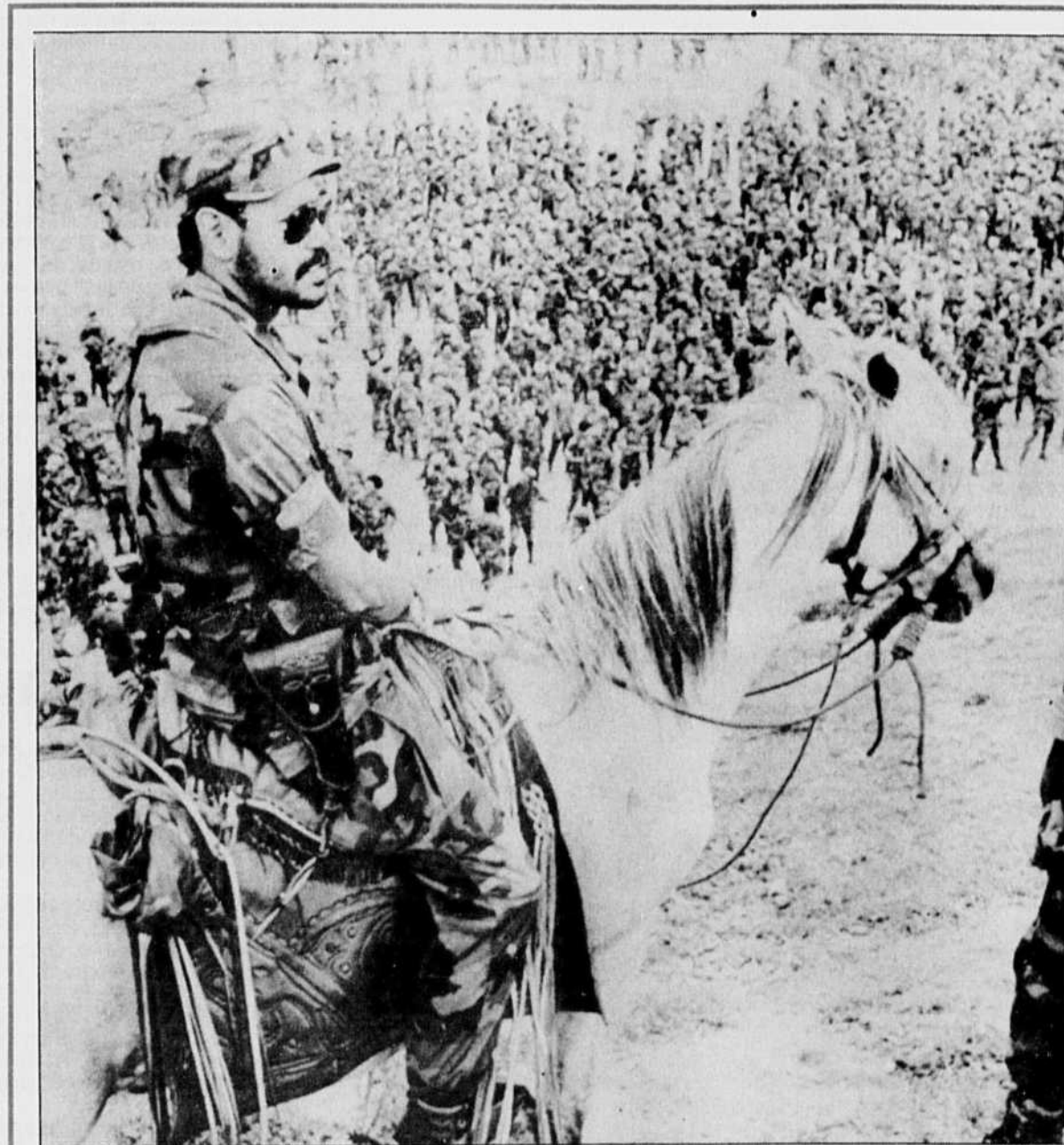
Marie Laurier

M. FRANKLIN DELANEY a démissionné hier de la vice-présidence à la télévision française de Radio-Canada, poste qu'il occupera officiellement jusqu'au 31 mars 1990. Il a immédiatement quitté la métropole pour des vacances à l'extérieur du pays, ce qui était déjà prévu à son agenda.

Cette nouvelle, annoncée sous forme de communiqué hier midi, a pris tout le monde par surprise, mais on soupçonnait chez le démissionnaire une amère déception quant à l'orientation et à l'évolution de Radio-Canada, compte tenu des chambardements qui s'y produisent depuis un certain temps. Les coupures budgétaires draconiennes, le démantèlement de certains services dont celui des Entreprises, le congédiement massif de personnel, les attaques récentes des télédiffuseurs privés à l'endroit de la radio d'État sont autant d'indices du profond malaise qui règne dans la célèbre boîte du boulevard René-Lévesque.

Et sans pouvoir relier précisément le départ de M. Delaney à l'un ou l'autre de ces déboires, ou à d'autres inconnus, certains observateurs l'attribuent volontiers à la situation globale et gênante engendrée par ce contexte de restrictions budgétaires qui touchent plus douloureusement le réseau francophone.

En acceptant cette démission d'un de ses principaux collaborateurs, le nouveau président de la Société Radio-Canada, M. Gérard Veilleux a tenu à le remercier de ses loyaux services, en ajoutant qu'il a « servi la Société avec distinction et dévouement ». **Voir page A-10 : Radio-Canada**



Le Cheval de Troie d'un Contra

Dans un camp situé à Yamales, au Honduras, un membre de la *Contra* nicaraguayenne monte à cheval. Le sort des milliers de combattants antisandinistes est toujours incertain, les dirigeants de la guérilla refusant de baisser les armes avant le départ du pouvoir du Front sandiniste, et ce malgré les appels au désarmement de la nouvelle présidente Violeta Chamorro.

PHOTO AP

Le juge Léveillé reconnu coupable

LONGUEUIL (PC) — Le juge Claude Léveillé, de la Cour du Québec, à Granby, a été reconnu coupable, hier, de s'être trouvé dans une maison de débauche sans excuse légitime, le 9 août 1989, à Longueuil. Le verdict a été rendu au palais de justice de Longueuil par la juge Céline Pelletier, de la Cour du Québec.

Le magistrat de 59 ans est demeuré impassible lors du prononcé du jugement.

Il a cependant bénéficié de la clémence de la cour qui lui a accordé, à la demande de la défense, une libération inconditionnelle.

La juge Pelletier a expliqué qu'elle devait prendre en considération le fait que le juge Léveillé est père de famille et accablé par toute la publicité qui a entouré le procès.

Dans les motifs de son jugement, la juge Pelletier a déclaré qu'il était impossible que le juge Léveillé ne se soit pas rendu compte du genre d'endroit où il se trouvait, d'autant plus que l'annonce qu'il avait consultée faisait état de la présence de six jolies hôtes.

Dans son témoignage au procès, le juge Léveillé avait expliqué qu'il s'était senti fatigué après une journée de magasinage dans la région de Montréal. Il a cru qu'un massage lui ferait du bien avant de reprendre la route en direction de Granby. Il a donc choisi un salon de massage dans les petites annonces d'un quotidien et s'y est rendu.

Son avocat, Me Gabriel Lapointe, a indiqué qu'il envisageait la possibilité d'en appeler du jugement.

Après Meech, les exigences du PLQ seront beaucoup plus élevées

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

LES TROIS gouvernements provinciaux qui répudient l'accord du lac Meech ne semblent pas se rendre compte que les exigences risquent d'être passablement plus élevées avant que le Québec ne retourne à la table des négociations constitutionnelles.

Les « scénarios alternatifs » que le Parti libéral du Québec (PLQ) commence à élaborer pour l'après-lac Meech ne sauraient se situer, on l'a assez dit, en deça ou sous les fameuses cinq conditions minimales du Québec, telles qu'agréées par les onze premiers ministres, il y a trois ans. Le lac Meech a sec, le gouvernement issu du PLQ n'est pourtant pas pris au dépourvu. En attendant

que le parti se donne un nouveau programme constitutionnel, en février prochain, il est l'héritier d'une longue et impressionnante série de documents et de prises de position qui forment la trame des revendications, dites traditionnelles ou historiques, du Québec depuis une trentaine d'années.

Pour mémoire, rappelons les grandes demandes de M. Jean Lesage, y compris, en octobre 1967, l'établissement d'un statut particulier pour le Québec dans une fédération canadienne renouvelée. Cette option libérale permit de retenir dans l'entourage de M. Lesage un jeune député ambitieux, Robert Bourassa qui, depuis un an, mijotait « Un Québec souverain dans une nouvelle union canadienne », le grand projet qui devint le MSA de M. René Lévesque, puis le Parti québécois, l'année

suivante. « Au moment décisif, relate M. Lévesque dans *Attendez que je me rappelle...*, il (M. Bourassa) avait découvert que la question monétaire (qui devait demeurer, soyons de bon compte, une de ses plus tenaces obsessions jusqu'en 1976) n'avait pas été fouillée à sa satisfaction... »

Comme on le voit, ce n'est pas d'hier que le premier ministre jongle avec une décoction de souveraineté-association. Mais laissons-le pour examiner quelque peu les positions plus récentes du PLQ et qui, toutes, vont dans le sens d'un renforcement du Québec, « société distincte ». L'expression tant honorée par MM. Wells, Filmon et McKenna, se retrouve d'ailleurs en toutes lettres dans un document publié en janvier 1980 par le PLQ, sous le titre *Une nouvelle fédération canadienne*.

Réplique au livre blanc du PQ, en

vue du référendum, publié sous l'autorité de M. Claude Ryan, alors chef du PLQ et de l'opposition à Québec, le texte porte notamment la signature de M. André Tremblay, alors professeur de droit, conseiller depuis quatre ans du ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes. « De manière générale, y lit-on, le Québec se perçoit et s'exprime comme une société de langue et d'esprit français. Au sein de la famille politique canadienne, la société québécoise possède tous les attributs d'une communauté nationale distincte. » Le texte, jamais répudié par quiconque, qui a fait rager Pierre Trudeau et ses successeurs, ne peut être plus clair.

Le document traite successivement du défi canadien, des objectifs et de l'esprit de la réforme constitutionnelle, des libertés et droits fon-

damentaux, des institutions politiques, du partage des compétences, de l'adoption de la nouvelle constitution et de la formule d'amendement. Le document prévoit notamment que « la nouvelle fédération comportera deux ordres de gouvernement qui seront souverains et autonomes dans leurs champs de compétence respectifs ».

Le Sénat serait aboli (on est loin du triple E - élu, égal, efficace - réclamé dans l'Ouest du Canada), et remplacé par une institution intergouvernementale qui encadrerait l'interdépendance des deux ordres de gouvernement. Cette institution, selon le Livre beige, sera désignée sous le nom de « Conseil fédéral » pour bien exprimer qu'il s'agit d'une institution spéciale et non d'une assemblée législative contrôlée par le. **Voir page A-10 : Meech**



MARCEL RIOUX

Un peuple dans le siècle

Marcel Rioux, avec courage et lucidité, lutte ici contre l'amnésie.
Un regard décapant. Un demi-siècle de notre histoire.

Vol. de 452 pages - 29,95\$

LE CHOIX



BOREAL

Fredericton concocterait un simili accord parallèle

Une analyse
de Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

POUR SORTIR le lac Meech de l'impasse, le Nouveau-Brunswick pourrait d'ici la fin du mois inviter les dix autres parlements du pays à lui emboîter le pas sur la voie de l'adoption d'une résolution d'accompagnement

à adjoindre à l'accord. Le contenu de cette résolution, à laquelle travaillent conjointement Ottawa, Queen's Park et Fredericton, fait actuellement l'objet d'intenses négociations particulièrement entre le Manitoba et le Québec. Si elles sont menées à terme, ces discussions aboutiront à ce qui serait, à toutes fins pratiques, une entente parallèle, laquelle ouvrirait la

porte à l'approbation par le Nouveau-Brunswick et le Manitoba de l'accord du lac Meech. Cette approbation serait cependant conditionnelle à l'adoption, par les autres parlements, de cette entente, rédigée sous forme de résolution d'accompagnement, avant l'échéance du 23 juin. Selon les meilleurs renseignements disponibles, il s'agit d'un do-

cument de nature strictement politique qui n'enlèverait rien à l'accord déjà négocié, mais qui répondrait en substance aux principales préoccupations énoncées par le Manitoba et le Nouveau-Brunswick. Dès mardi, le discours du Trône qui sera lu à Fredericton, devrait faire allusion à un projet de résolution. Si, par la suite, Winnipeg et Québec parviennent à un rapprochement, l'ultime opération de sauvetage du lac Meech sera enclenchée par le biais du parlement du Nouveau-Brunswick.

Les choses pourraient alors débloquer rapidement, toutes les assemblées législatives du pays, y compris le parlement fédéral, devant être en session d'ici le début du mois prochain.

Et le gouvernement fédéral a indiqué cette semaine qu'il était prêt à convoquer les provinces pour fins de consultations au premier signe de mouvement. Un signal que le sénateur Lowell Murray et le premier ministre Mulroney n'ont pas caché qu'ils attendent du Nouveau-Brunswick.

À la fin de la semaine dernière, deux des trois chefs politiques du Manitoba ont confirmé à la CBC que des discussions « hautement délicates » se déroulent entre Québec et Winnipeg depuis la visite du ministre Gil Rémillard la semaine dernière. Le chef du NPD Gary Doer précise : « le message, c'est qu'il est possible de s'entendre sur plusieurs sujets qui ne sont pas dans l'accord : les femmes, les autochtones, et les territoires du Nord par exemple. » Le Nouveau-Brunswick, de son côté, tient mordicus à des garanties sur la protection des minorités.

Le scénario actuel fait abstraction des objections de Terre-Neuve, jugées insurmontables dans le contexte d'une négociation. « Toutes ces tractations dont parle Ottawa se déroulent dans mon dos », confirmait hier le premier ministre Clyde Wells.

Dans ce dernier cas, la stratégie consiste purement et simplement à isoler l'intraitable premier ministre terre-neuvien. La décision de Brian Mulroney, prise conjointement avec d'autres premiers ministres, de ne pas convoquer, dans l'immédiat, une

nouvelle rencontre à onze, découle d'ailleurs beaucoup du désir de ne pas fournir à Clyde Wells l'occasion de jouer aux empêcheurs de tourner en rond.

En procédant par le biais des législatures provinciales, Ottawa et les provinces évitent un affrontement où la dynamique jouerait contre l'accord du lac Meech.

Et si, au bout du compte, Terre-Neuve demeure immuable, l'opération aura au moins fait la preuve que l'échec du lac Meech est imputable à l'entêtement d'un seul premier ministre et pas au rejet en bloc par le Canada anglais des revendications du Québec.

Quant à Québec, qui a toujours répété qu'il ne serait pas question d'entente de substance avant l'adoption du lac Meech, cette stratégie lui offre la possibilité de ne pas déroger à ses engagements. Robert Bourassa pourrait en effet être le dernier à déposer une résolution d'accompagnement... après que toutes les autres provinces auraient entériné le lac Meech.

Les délégués de Copps et de Martin de St-Hyacinthe se ligueront contre Chrétien

GRANBY (PC) — Pour contrer une victoire de Jean Chrétien à Calgary dès le premier tour de scrutin des délégués au congrès à la direction du Parti libéral du Canada, les organisations de Sheila Copps et de Paul Martin de Saint-Hyacinthe ont décidé de faire front commun. Dimanche, à Saint-Hyacinthe, elles signeront une entente en présentant une liste conjointe de délégués.

« J'ai négocié une entente avec Serge Ménard, l'ancien maire de Drummondville et vice-président de l'organisation de Sheila Copps, pour faire équipe à Saint-Hyacinthe, où Chrétien n'est pas sans appui. Mon objectif est clair : l'empêcher d'aller chercher la majorité des 5200 délégués qui seront dépêchés à Calgary », a annoncé, hier, le député de Shefford, M. Jean Lapierre, qui assume également la coprésidence de la campagne de M. Martin.

La liste de délégués qui sera présentée aux militants libéraux de la circonscription de Saint-Hyacinthe — Bagot sera clairement identifiée au nom de Mme Copps et de M. Mar-

tin. « Nous présenterons ensemble une 'sliste' de 12 personnes; ça pourrait être, par exemple, huit partisans de Paul Martin et quatre de Sheila Copps. Notre démarche est tout ce qu'il y a de plus officiel », enchaîne M. Lapierre.

Le député de Shefford est déçu que Mme Copps ne dispose pas de beaucoup d'appuis, notamment au Québec où pourtant elle récolte de nombreuses sympathies. Mais en bout de ligne, elle ne réussit pas à faire élire des délégués pour le congrès de juin à Calgary.

« L'alliance avec le clan de Sheila Copps ne devrait pas poser trop de problèmes. Elle partage avec Paul Martin la même vision pour l'avenir du pays et, tout autant que lui, elle souhaite tourner définitivement la page du passé et renouveler le parti. Elle est aussi à l'opposé de tout ce que représente Jean Chrétien », affirme le député Lapierre.

Dans l'esprit de M. Lapierre, l'assemblée de dimanche à Saint-Hyacinthe connaîtra des lendemains dans d'autres coins du Québec, mais

« nous évaluerons la situation comté par comté. La division ne nous apportera rien. Il s'agit tout simplement d'utiliser les forces vives du milieu contre Jean Chrétien et tout ce qu'il incarne ». À ses yeux, l'ère du fédéralisme centralisateur et monolithique est passée de mode et le Québec n'a aucun intérêt à sombrer dans la nostalgie et à ressusciter ce système politique.

M. Lapierre est convaincu que pour M. Chrétien, le seul espoir de décrocher la direction du Parti libéral du Canada au congrès de Calgary, c'est d'être élu au premier tour : « S'il y a un second tour, il est fait. C'est ce qui a motivé ma démarche auprès de l'organisation de Sheila Copps. »

Sur le terrain, il est important que M. Chrétien obtienne moins de 50 % des délégués au Québec. Hier, en fin d'après-midi, selon les chiffres fournis par le député Lapierre, M. Martin alignait 64 délégués contre 52 en faveur de l'ancien député de Shawinigan.

Le Musée national devra justifier l'achat d'un tableau de 1,8 million \$

WINNIPEG (PC) — Le Musée national du Canada devra se présenter devant le comité de la culture des Communes pour justifier une dépense de 1,8 million \$ pour l'acquisition d'une oeuvre du peintre américain Barnett Newman.

C'est ce qu'a annoncé vendredi le président du comité, M. Felix Holtmann. Il a précisé, au cours d'un forum radiophonique, qu'il avait reçu plusieurs plaintes de contribuables.

La peinture, portant le titre *Voice of Fire* et consistant en une bande

rouge sur fond bleu, mesure 5,4 mètres de hauteur par 2,4 mètres de largeur.

« En vérité, ça ne m'impressionne pas tellement », a déclaré M. Holtmann, député conservateur de Portage-Interlake, au Manitoba, sur les ondes de la station radiophonique CJOB de Winnipeg.

« J'ai l'impression qu'avec deux gallons de peintures et deux rouleaux, n'importe qui aurait pu faire aussi bien en une dizaine de minutes. »

M. Holtmann a rappelé que le montant payé pour la toile de Newman constituait plus de la moitié du budget de 3 millions \$ accordé au musée pour les acquisitions. Cette somme aurait pu être mieux utilisée et servir à venir en aide à plusieurs artistes canadiens.

M. Holtmann, un éleveur de porcs au franc-parler, a souvent critiqué la façon de dépenser les fonds attribués aux arts. Il a promis que son comité demandera au musée de lui démontrer qu'il avait fait un bon achat.

Deux groupes demandent à Bourassa de ne pas renouveler le mandat du président du BAPE

Louis-Gilles Francoeur

Greenpeace et le Centre d'écologie de Mirabel dévoileront leurs couleurs lundi.

L'UQCN, un groupe environnemental reconnu pour sa modération, a accusé M. Dorais, à titre de président de la commission d'évaluation du projet routier :

■ de « n'avoir pas fait preuve d'esprit critique dans l'analyse de ce projet »;

■ d'avoir « manqué de rigueur professionnelle et fait preuve de complaisance »;

■ d'avoir « interprété de façon erronée et fortement réductrice le mandat du BAPE »;

■ de n'avoir pas « assuré l'indépendance de pensée du BAPE par rapport aux aspects politiques du projet »;

■ et finalement d'avoir « ignoré l'expertise antérieure du BAPE concernant les projets routiers ».

Selon l'UQCN, un organisme regroupant 50 000 québécois associés à la définition de la stratégie mondiale en environnement, la gravité de ces manquements est telle, qu'il faut tenir une « nouvelle audience afin que la lumière soit faite non seulement sur ce tronçon routier mais aussi sur la problématique et la justification d'un lien routier Hull-Montréal » dont

le tronçon Mirabel-Lachute constitue un maillon de 50 millions \$.

La commission du BAPE, estime Mme Manon Lacharité, vice-présidente de l'UQCN, a été « complaisante » envers le promoteur, soit le ministère des Transports, en n'effectuant aucune contre-expertise des données techniques fournies pour justifier le projet, ni la moindre évaluation des retombées économiques avancées pour le justifier.

Les trois commissaires, qui se plaignent d'avoir été placés devant un « fait accompli », ont oublié, selon Mme Lacharité, qu'il est de leur mandat de fournir au Conseil des ministres un « avis juste, impartial et éclairé » sur les projets après s'être assurés « avant tout que le projet présenté est justifié, qu'il n'existe aucune autre alternative valable et qu'il est acceptable du point de vue environnemental et social ».

Même si la commission a reconnu le peu de valeur des données techniques sur lesquelles le projet s'appuie, elle recommande à tort, selon l'UQCN, un projet finalement plus important que celui mis de l'avant par le promoteur. Elle aurait dû plutôt, précise Mme Lacharité, remettre en question le projet ou d'explorer d'autres avenues.

Henri-François Gautrin siègera sur le comité d'étude de faisabilité du TGV

QUÉBEC (PC) — Le député libéral de Verdun Henri-François Gautrin a été nommé membre du groupe de travail conjoint chargé de l'étude de faisabilité d'un lien ferroviaire rapide pour passagers dans la région du centre du Québec.

Sa nomination, en même temps qu'une douzaine d'autres, a été annoncée hier par le cabinet du premier ministre Robert Bourassa.

M. Normand Bolduc, 43 ans, un temps chef de cabinet du ministre Yvon Picotte, devient sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales. Il entrera en fonction le 19 mars.

M. Raymond E. Lavoie, comptable et administrateur, de Québec, devient membre du conseil d'administration et président de la Société des

établissements de plein air du Québec.

M. Jean Bélanger, administrateur, devient membre et vice-président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Me Guy Lemoine, 40 ans, conseiller au ministère de la Justice, est nommé membre et vice-président de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

M. André St-Onge, 45 ans, directeur général adjoint du Centre québécois pour l'informatisation de la production, est nommé membre du conseil et directeur général de l'organisme.

M. Richard Labrie, 40 ans, jusqu'ici directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale, devient régisseur de la Régie des télé-

communications.

M. Jacques Nolet, 49 ans, directeur général de l'hôpital Louis-H. Lafontaine, est nommé membre de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain.

Le mandat de M. Robert D. Murray comme administrateur au conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal, est renouvelé.

Mme Céline Lecours-Lafamme accède au conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec.

MM. René Paquette, Léo-Paul Larouche et Robert-Paul Chauvelot sont nommés au conseil d'administration de la Société de développement de la Baie James.

Université de Montréal
Faculté de droit

LES JOURNÉES
MAXIMILIEN-CARON
ENJEUX ET VALEURS
D'UN CODE CIVIL MODERNE

Mercredi 14 mars, 17 h 30
Conférence inaugurale
L'Honorable juge Charles D. Gonthier
Cour suprême du Canada
"L'influence d'une Cour suprême nationale sur la tradition civiliste québécoise"

Jeudi 15 mars, 9 h à 17 h
"L'égalité sous le Code civil"

Conférenciers:
Professeur Monique Ouellette, Université de Montréal
Madame Madeleine Caron, chef de contentieux,
Commission des droits de la personne du Québec
Professeur Michel Moreau, doyen, Faculté de Droit, Poitiers
"La liberté des conventions, y compris les conventions matrimoniales et testamentaires"

Conférenciers:
Professeur Danielle Burman, Université de Montréal
Me Michel Deschamps, McCarthy, Tétrault
Professeur Michel Coipel, doyen, Namur, Belgique

Vendredi 16 mars, 9 h à 19 h
"La relativité du droit de propriété"

Conférenciers:
Professeur Pierre Ciotola, Université de Montréal
Me Pierre Y. Lefebvre, Martineau Walker
Professeur Sébastien Kortmann, Faculté de droit, Nimègue, Pays-Bas

Conférence de clôture
L'Honorable juge Jean-Louis Baudoin,
Cour d'appel du Québec

Dîner
Allocation du ministre de la Justice,
l'Honorable Gil Rémillard

Frais d'inscription: 285,00 \$ (congrès, cocktail, déjeuners, dîner)
Vous pouvez vous inscrire soit par téléphone, soit sur place.

Journées Maximilien-Caron
Faculté de droit
Université de Montréal

Téléphone: (514) 343-6107
Télocopieur: (514) 343-2199
Mme Marthe Watters

Henri-François Gautrin

VOYAGES

EUROPE

Paris, aller et retour, à partir de 399\$
Paris, aller simple, à partir de 225\$
Londres - Lyon - Toulouse 429\$
Bruxelles, à partir de 379\$
Montréal-Nice, à partir de 479\$
Montréal-Nantes, à partir de 399\$

AIR FRANCE - KLM - SABENA - NATIONAL
AIR CANADA - AIR TRANSAT - CANADIAN

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
ACHAT - RACHAT
LOCATION - VENTE
Transport automobile / Europe
Permis international
Location app. / Côte d'Azur
Billets train et Eurail Pass

AIR - AUTO: CITROEN - RENAULT - PEUGEOT - VW - ALFA-ROMEO - HISSAN ETC., CAMPERS VW ET CAMPERS EQUIPÉS

CITROEN 2 CC 5576 — CITROEN AX 10 5615 — BX DE BASE 5954 — BX 16 TRS AUTOMATIQUE 11174 — BX 19 TRS AUTOMATIQUE 12127 — BX 19 TRS 12153 — RENAULT 5F 5595 — RENAULT 19 TR 5825 — RENAULT 21 STS 11295 — RENAULT STATION 11529 — PEUGEOT 205 JR 3 PORTES 5699 — 309 5905, etc.

CHOOX D'AUTOMOBILES ET CAMPERS. LIVRAISON FRANCE-BELGIQUE-HOLLANDE, etc.

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES
Avion - bateau - billets pour croisières - Eurailpass pour chemin de fer européens - Forfaits vers Hawaï et Cuba - Les Antilles et les Caraïbes

SPECIAL-AUTO
TOURING CLUB DE FRANCE
1470, rue Peel (méto Peel), suite 721
Tél.: 281-1040 Permis du Québec

L'AVENIR DE LA MONTAGNE

QUE PENSEZ-VOUS DU PROJET DE MISE EN VALEUR?

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL TENUE PAR
LE BUREAU DE CONSULTATION DE MONTRÉAL (BCM)

Le projet élaboré par la Ville de Montréal et ses partenaires vise à mieux intégrer le parc à la montagne et la montagne, à la ville. L'Administration montréalaise veut connaître votre opinion sur les points suivants :

- le concept de mise en valeur;
- les principes directeurs de la planification;
- les propositions d'interventions;
- les priorités d'interventions et de planification.

Renseignez-vous adéquatement sur l'ensemble du projet durant le mois de mars. Le BCM met de la documentation à votre disposition aux bureaux Accès-Montréal, à la bibliothèque de votre quartier, dans les maisons de la culture ou encore au Bureau de consultation de Montréal, 300, rue Saint-Paul Est. Une exposition sur le projet ainsi que la maquette du mont Royal sont présentées au Marché Bonsecours, 330, rue Saint-Paul Est.

Vous serez bientôt invité(e)s à participer aux deux parties de l'audience. Surveillez les quotidiens et vos journaux de quartier pour connaître les dates et lieux des audiences.

Cette consultation sur le projet de mise en valeur du mont Royal est faite selon la procédure régulière du Bureau de consultation de Montréal.

VOTRE OPINION EST IMPORTANTE.
PARTICIPEZ À CETTE CONSULTATION SUR L'AVENIR DE LA MONTAGNE.
C'EST SIMPLE ET À LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE.

Ville de Montréal



A compter d'aujourd'hui les villes de banlieue devront payer beaucoup plus cher à Montréal pour enfouir leurs déchets à la carrière Miron.

Montréal gagne la première manche de la dispute au sujet des déchets

LES VILLES de la banlieue ont échoué hier dans leur tentative de stopper l'entrée en vigueur, prévue pour ce matin, du nouveau tarif d'enfouissement des déchets à la tonne de 19,50 \$ exigé par la Ville de Montréal.

Une requête en injonction interlocutoire provisoire présentée en bloc hier par les avocats d'une dizaine de villes de la CUM, de la ville de Laval et de plusieurs villes de la Rive-Sud, a été rejetée par le juge Jacques Vaillancourt de la Cour supérieure. Ce dernier a statué que le préjudice causé par l'entrée en vigueur du nouveau tarif était essentiellement monétaire, donc réparable, l'injonction

n'était pas justifiée dans les circonstances.

La Cour se prononcera cependant sur le fond du litige lors d'une requête en jugement déclaratoire qui doit être entendue le 19 mars prochain. Le règlement de la Ville de Montréal, voté lundi dernier, prévoit augmenter de 12,44 \$ à 19,50 \$ le tarif d'enfouissement à la carrière Miron d'ici le 31 décembre 90, puis à 30 \$ en 91.

Pour le président de la Régie intermunicipale des déchets, M. Michel Leduc, le nerf de la guerre n'est pas le fardeau que suppose le nouveau tarif mais bien le principe invoqué par la Ville pour justifier cette

hausse.

« Ce n'est pas une question d'argent qui est en jeu, mais bien la façon de procéder de la Ville de se mettre au-dessus des lois. De toute façon, si on gagne sur le fond, Montréal devra nous rembourser pour la différence », grogne M. Leduc.

La Ville de Montréal base sa hausse de tarif sur les nouvelles dispositions de la loi sur la fiscalité municipale conférant aux villes certains pouvoirs en matière de tarification. Les villes clientes soutiennent que ces changements n'ont pas modifié la juridiction de la Commission municipale du Québec qui, en 1987, refusait à la Ville l'augmentation imposée aux villes de banlieue.

Hydro-Québec sévira contre 650 autres de ses employés soupçonnés de vandalisme

Martin Pelchat

HYDRO-QUÉBEC sévira contre quelque 650 de ses employés syndiqués à la suite des gestes posés hier et jeudi dans des locaux de la région Saint-Laurent.

La société d'État imposera des suspensions de 2 à 25 jours aux participants aux manifestations qui ont donné lieu à plusieurs actes de vandalisme.

Un porte-parole, Daniel Guertin, a indiqué que des plaintes au criminel seraient aussi portées contre 20 à 25 employés soupçonnés de s'être livrés à des actes de vandalisme ou d'en avoir été les instigateurs.

Hydro évalue à 50 000 \$ les dommages causés depuis deux jours.

Le porte-parole syndical (SCFP), Luc Chabot, a déploré les événements des derniers jours et indiqué que des directives avaient été données aux travailleurs afin que cela ne se reproduise pas. « Nous pensons avoir été très bien compris », dit-il. « C'est malheureux que ça soit arrivé, mais il s'est développé un sentiment d'impatience », a ajouté M. Chabot.

Depuis le début du conflit entre la société d'État et ses employés de bureau et de métier, 7000 sanctions ont été imposées et 1300 jours de travail coupés à des syndiqués.

Jeudi, de 200 à 250 personnes ont parqué en après-midi dans des locaux du secteur nord de la région Saint-Laurent, sur les rues Jarry et de L'Esplanade.

Au cours de cette marche, des employés ont endommagé du matériel et défoncé des murs, faisant pour 40 000 \$ de dommages.

Hier, alors que les cadres étaient parvenus à identifier la moitié des participants à la démonstration, de nouveaux événements sont survenus ailleurs dans la région métropolitaine.

Ainsi, vers 10 h 30, dans la région est, 200 syndiqués ont été évincés par la police après s'être livrés à du chaos dans les locaux du 7800 Jarry. Les employés verront leur chèque de paye amputé, le travail n'ayant pas repris.

L'édifice, devant lequel les syndiqués ont manifesté toute la journée, a été surveillé par les policiers.

En matinée, avant ces événements, la direction avait constaté que le filage des systèmes de télécommunication des camionnettes de réparation avait été sectionné.

Selon M. Guertin, Hydro a alors demandé aux employés de ne pas rentrer au travail, ce qui aurait provoqué la manifestation.

Dans le secteur sud, ajoute M. Guertin, 11 personnes ont été expulsées par le service de sécurité du 500 Fullum après que des employés du service à la clientèle ont refusé de travailler et posé des actes de vandalisme.

Enfin, dans le secteur ouest, à Ville Saint-Laurent, une centaine d'employés de métier ont débrayé pendant une heure. Une salle de repos a également été lourdement endommagée. Murs et plafonds ont été défaits.

Lundi et mardi seront par ailleurs

des journées de grève dans la région Saint-Laurent.

Le « blitz » de négociation se poursuit néanmoins entre Hydro et ses 14 000 employés de bureau et de métier, sans contrat de travail depuis plus de 15 mois.

Après la partie patronale, jeudi, le conciliateur Normand Gauthier rencontra hier la partie syndicale. Au terme de la rencontre, M. Chabot a dit qu'il était encore trop tôt pour évaluer les chances d'en arriver à un accord.

La STCUM a en main une proposition globale

LE SYNDICAT des employés d'entretien de la STCUM a déposé hier une proposition globale de règlement sur les questions de réduction de la semaine de travail, l'indexation des salaires, la réorganisation et le travail de nuit.

La STCUM a toutefois laissé savoir en début de soirée qu'une analyse préliminaire de cette proposition lui avait indiqué qu'elle contenait des demandes additionnelles. Le président du syndicat, Normand Lamoureux, affirmait pour sa part le contraire.

Le 18 février, le syndicat avait proposé verbalement la pleine indexation des salaires et la réduction de la semaine de travail de 40 heures à 37,5 heures, une demande qui selon la société coûterait 21 millions \$ de plus en trois ans que ce qu'offre la STCUM.

La société se dit prête à considérer la réduction de la semaine de travail, mais à condition de gagner en retour sur la productivité.

Sur la question des horaires de travail, la partie patronale a soumis hier au syndicat de nouvelles hypothèses de travail, qui celles-là ne se traduiraient par aucun déplacement d'employés réguliers de jour vers des quarts de travail de soir ou de

nuit. Le syndicat doit faire connaître sa réponse au début de la semaine prochaine mais hier, M. Lamoureux notait que le texte présenté par la STCUM « se rapproche grandement de la proposition qui a été déposée par le syndicat le 18 février dernier ».

Quant à la vaste réorganisation mise de l'avant par la société, elle ne provoquera le déplacement que d'une centaine d'employés sur 2000.

Malgré l'écart important entre les parties, le directeur des Ressources humaines, Marcel Béliveau, se dit enfin confiant d'en arriver à une entente sur ces items.

C'est par ailleurs lundi que la STCUM annoncera à quel moment doit prendre fin le marathon de réparation des autobus et par conséquent la date du retour à un service complet.

Toujours lundi, et si rien ne vient ralentir les efforts des mécaniciens en fin de semaine, huit circuits seront ouverts : 66 (The Boulevard), 79 (Guy), 102 (Somerled), 104 (Cavendish), 107 (Verdun), 187 (Notre-Dame), 190 (Métrobus Lachine) et 201 (Saint-Charles).

En fin de semaine, compte tenu de la demande réduite, la société rétablit l'ensemble de ses trajets.

Le Sud-Ouest est comblé

Isabelle Paré

COMBLÉS par le projet de 330 millions \$ lancé pour ressusciter la zone industrielle du Canal Lachine, tant le milieu des affaires que les organismes du Sud-Ouest espèrent maintenant qu'Ottawa et Québec rétorqueront par des programmes de formation pour assurer que la manne d'emploi n'échappe aux sans-emploi du quartier.

La directrice du Regroupement des organismes du Sud-Ouest (RESO), Mme Nancy Neamtan, s'est dit fortement encouragée par le projet de parc industriel annoncé par le tandem SODIM et Berma-Lalco jeudi, rappelant qu'il y a plus de 6 ans que les gens du Sud-Ouest réclamaient le remembrement des terrains du secteur pour contrer l'invasion des condominiums de luxe.

« Je dois dire que le fait que le secteur privé soit partenaire du projet est une bonne chose et nous assure que les décisions seront prises rapidement et de façon efficace », n'a

pas caché Mme Neamtan.

Le coordonnateur d'Urgence Sud-Ouest, M. Daniel Cotnoir, se réjouit quant à lui des nombreuses possibilités d'emploi que fait miroiter ce projet pour les gens du quartier. « Notre préoccupation est maintenant d'adapter et de former la main-d'œuvre pour que les gens d'ici puissent profiter de ces investissements », a-t-il affirmé.

Car, de façon unanime, ce qu'on craint le plus, c'est que ceux qui sont aux premières loges de ce vaste projet, les milliers de sans-emploi du Sud-Ouest, regardent le train passer sans pouvoir en profiter. « Les gouvernements doivent penser dès maintenant à préparer la main-d'œuvre locale car ce ne sont pas les entreprises du parc industriel qui vont le faire à leur place », a insisté M. Robert Gagnon, président de l'Association des gens d'affaires du Sud-Ouest.

Le président de la Chambre de Commerce, M. Jacques Ménard, abonde dans le même sens. « Ce serait tragique si le potentiel d'emploi que recèle ce projet échappe aux

gens du secteur. La Ville a fait son bout de chemin, il faut que d'autres acteurs entament des programmes agressifs de formation et de recyclage », a-t-il dit, précisant que la Chambre de commerce mettrait sa main à la pâte pour aider à la relance du Sud-Ouest.

M. Ménard se dit par ailleurs convaincu de la réussite du projet. Tout comme le maire Doré, il croit fermement que les prix offerts aux entreprises pourront facilement concurrencer ceux des parcs industriels de Laval et de la Rive-Sud. « Tout ce qui manque, c'est un accès facile au site ».

De nouveaux investissements seront annoncés lundi par la Ville de Montréal, à titre de réponse aux demandes faites en novembre dernier par le Comité de relance de l'emploi et de l'économie du Sud-Ouest (CREESOM). Une réponse qui devrait être au moins aussi généreuse que les 90 millions \$ accordés pour la relance de l'Est de Montréal, a assuré hier M. Robert Perreault, responsable du développement économique à la Ville.

Garavou vous dit:

ATTENTION!

CSST

Propos authentiques d'un client

« Grâce à vos excellents plats cuisinés, je reçois maintenant mes amis à la maison »

Anjou QUÉBEC

Traiteur

La restauration de qualité chez vous

1025 rue Laurier ouest

272-4065 272-4086

Association canadienne-française de l'Ontario

FONDS DE SOLIDARITÉ

J'appuie la francophonie de Sault-Ste-Marie et des autres régions de l'Ontario où les droits des francophones ne sont pas respectés.

Je contribue:

.....10\$, ...50\$, ...100\$, ...500\$

ou autre (inscrire le montant)

Pour plus de renseignements, composez le (613) 749-1910 ou le 1-800-267-1802

Faites parvenir vos dons à:

L'Association canadienne-française de l'Ontario

255, ch. Montréal

Vanier (Ontario)

K1L 6C4

COLLOQUE

ONZIÈME

JEAN-YVES TRIVARD

EFFICACITÉ
DE GESTION
ET PERFORMANCE
DES ORGANISATIONS
DE SANTÉ

23 MARS 1990
LE GRAND HÔTEL,
MONTRÉAL

Information :
Francine M.-Théoret
(514) 343-7937

Département
d'Administration
de la santé
Faculté de médecine
Université de Montréal



Vous allez dans le sud?

Relaxe dans nos
Cotons Tilley.

Frais, confortables, 100% coton.
Une robelette soignée nous permet de réaliser
des vêtements en coton légers, pratiques et
confortables pour les temps chauds.

Faciles d'entretien:
laver-sécher-porter.

Garantis sans rétrécissement,
sans repassage.
Modèles assortis pour
hommes et femmes.
Maintenant vous aurez des vêtements pour voyager!

Téléphone pour votre
catalogue gratuit.

514-272-7791



MAINTENANT A
MONTRÉAL CHEZ
Tilley Endurables
158 Laurier o.
Montréal, Qc.
H2T 2N7
514-272-7791

P.S. nous vendons
également les souliers
MEPHISTO, les meilleurs
souliers de marche au monde

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Trente ans plus tard, l'Afrique cherche toujours sa voie

Les récentes manifestations pourraient s'étendre sur le continent noir si le marasme économique perdure

François Brousseau

« LE FEU est pris, et il va sans doute s'étendre. » « Quelque chose de grave, de très grave se passe en Afrique. » « Trente ans après, l'indépendance a un goût amer. » « Est-ce l'Europe de l'Est bis ? Oui et non. »

Les réflexions d'experts sur les récentes manifestations populaires qui ont secoué simultanément, depuis la mi-février, quatre pays d'Afrique noire francophone (voir carte), vont toutes dans la même direction : c'est l'enfer, et l'on ignore parfaitement où pourrait bien se trouver la porte de sortie.

« Ce qui apparaît de plus en plus clairement, c'est qu'en Afrique, la voie suivie depuis trente ans ne marche pas. Certains de ces pays ont aujourd'hui un niveau de vie pire qu'il y a un quart de siècle. Mais pour les solutions, tout le monde est dans le brouillard », dit M. Bernard Charles, africaniste au département de Science politique de l'Université de Montréal.

L'ACTUALITÉ

Trois dollars pour une boîte de Nestlé Quick chez Provigo, ou six dollars la livre de café, est-ce assez bien payé ? Cette question anodine est directement reliée au drame que vivent les populations d'Afrique.

« Comment voulez-vous inciter des pays à organiser leurs économies en fonction de l'exportation, alors que les prix internationaux des denrées de première nécessité s'effondrent ? » demande M. Charles, faisant allusion aux « recettes » préconisées par les organismes de financement international (Fonds monétaire, Banque mondiale).

L'arachide au Sénégal, le café et le cacao en Côte d'Ivoire, comme le pétrole au Gabon, ont, durant quelques années fastes, représenté pour ces pays de lucratives sources de dollars, à l'époque maintenant révolue du « miracle économique ». Époque révolue, car le prix payé par exemple aux producteurs de café, basé sur les cours internationaux, a diminué de moitié depuis 1982.

Cette chute a fait fondre comme neige au soleil les surplus accumulés durant la décennie précédente, notamment en Côte d'Ivoire, dans les fameuses « Caisse de stabilisation ». Ces caisses visaient à accumuler les surplus durant les bonnes années, et à soutenir les prix payés aux produc-



Félix Houphouët-Boigny

teurs durant les mauvaises, lorsque baissaient les cours internationaux.

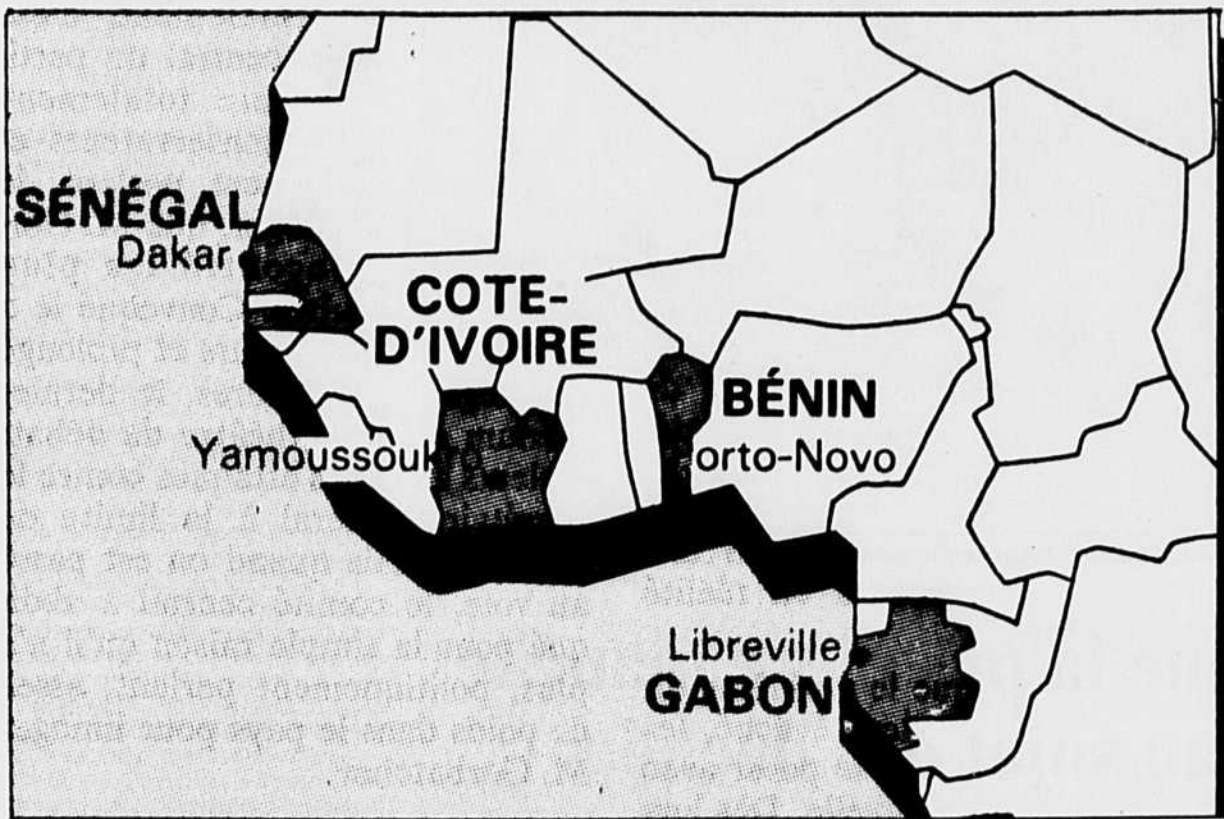
Mais le problème est que dans ces pays, « on ne s'y retrouve plus, entre ce qui est à l'État et ce qui est aux dirigeants », fait observer Mme Bonnie Campbell, africaniste au département de Science politique de l'U-QAM.

Des coulages ont vraisemblablement eu lieu autour de ces caisses controversées, accentuant la rage des manifestants qui s'en prennent, pêle-mêle, à l'austérité, à la tutelle du Grand Capital international, à la corruption, à l'absence de démocratie politique... et aux dépenses somptuaires, symbolisées par cette incroyable cathédrale de 300 millions de dollars, à Yamoussoukro, nouvelle capitale de la Côte d'Ivoire de l'immortel Félix Houphouët-Boigny.

Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, tuteurs traditionnels et souvent honnis des pays du tiers monde, ont pourtant recommandé d'une façon répétitive aux dirigeants sénégalais et ivoiriens — des amis traditionnels de l'Occident — de diminuer les dépenses de l'État.

C'est l'application — appréhendée en Côte d'Ivoire, ou déjà réelle au Sénégal — de ces mesures d'austérité qui fait aujourd'hui descendre les populations dans les rues, un peu comme les Vénézuéliens de l'an dernier, qui pillaient les supermarchés en criant « À bas le FMI ! ».

Dans une sortie inhabituelle, le président du FMI, M. Michel Camdessus, a répondu, il y a dix jours, aux critiques adressées à lui par cer-



Le Monde

Quatre pays d'Afrique francophone ont vu, en février, leurs populations descendre dans la rue.

tains dirigeants africains — dont Omar Bongo, président du Gabon — qui ont accusé son organisme d'« égorger le continent noir ».

L'austérité est nécessaire, a-t-il répondu, « surtout si vous pouvez soupçonner que (l'aide octroyée) sert simplement à alimenter la fuite des capitaux et les achats d'appartements dans de beaux pays d'Europe ».

Laurent Gbagbo, chef de l'opposition ivoirienne (non reconnue), estime pour sa part que les sommes versées annuellement sur des comptes en banque à l'étranger correspondent, à peu près, aux 440 millions de dollars que le gouvernement espère retirer des réductions de salaires annoncées, qui vont de 10 à 40 % selon les secteurs de la population active.

Selon lui, « il y a suffisamment d'argent déposé à l'étranger pour nous éviter de mendier auprès des organismes internationaux ».

Traditionnellement très discrets en matière politique, les dirigeants du FMI et de la BM auraient récemment, rapporte par ailleurs M. Charles, commencé à faire des pressions directes pour favoriser la transition politique en Côte d'Ivoire, dans un continent marqué par « la fantas-

tique longévité de ses leaders ».

Félix Houphouët-Boigny est au pouvoir en Côte d'Ivoire depuis 1960, Omar Bongo depuis 1967 au Gabon, pour ne donner que deux exemples.

Ceci explique selon lui la « profonde fatigue » qui affecte aujourd'hui cette région du monde, fatigue qui se manifeste dans le « ras-le-bol » d'une jeunesse scolarisée et sans avenir professionnel.

« Malgré tous ses mérites passés, malgré son rôle historique incomparable, Houphouët-Boigny est aujourd'hui un patriarcat qui ne peut plus réagir adéquatement à la contestation », pense M. Charles.

Le « Vieux », comme on l'appelle à Abidjan — il a officiellement 85 ans, mais en aurait en réalité 90, car les registres d'état-civil ont laissé place, dans ces pays, à de nombreuses approximations et fausses déclarations — a été, pour la toute première fois depuis le début de son règne en 1960, dénoncé nommément dans les manifestations de rue du mois de février.

Au-delà d'une austérité étouffante, cette explosion spontanée de la contestation aurait-elle été inspirée par les soulèvements est-européens de l'année dernière ?

« Oui et non, répond Mme Campbell. Il y a certainement, sur la scène mondiale, un contexte général, une ambiance qui prédispose les populations africaines à se lever contre l'austérité et l'autoritarisme. Ces gens lisent les journaux, voient ce qui se passe à l'Est, et ne restent pas indifférents. »

Mais, ajoute Mme Campbell, bien que ces pays ne fassent, en général, pas grand-chose au pluralisme politique, ils sont loin d'être des copies des régimes est-européens. Et ce, même si un petit pays comme le Bénin a officiellement vécu — du milieu des années 70 au milieu du mois de février 1990 — sous un régime dit « marxiste-léniniste ».

« C'est la soumission de ces pays au marché international et à ses caprices qui est, dans de nombreux cas, à l'origine du mal. Dans ces pays très inégalitaires, une distribution plus équitable des ressources est nécessaire à une réforme démocratique », dit Mme Campbell.

Et le marché, cette panacée sans cesse invoquée aujourd'hui par les nouveaux leaders de l'Est européen, « ne ramènera pas à lui seul la croissance économique en Afrique », affirme Mme Campbell. « La réponse au "mauvais État" n'est pas "plus



Abdou Diouf

d'État du tout », soutient-elle, à l'encontre des doctrines libérales en vogue.

« Une réforme pluraliste est certainement à l'ordre du jour dans tous ces pays », pensent les deux spécialistes interrogés par le DEVOIR, mais elle ne doit pas nécessairement s'accompagner d'un hyper-libéralisme économique « dont les effets négatifs sont trop connus ».

Au contraire de la Côte d'Ivoire, la cure d'austérité est déjà en cours au Sénégal, et la contestation s'est plutôt déplacée sur le champ spécifiquement politique, l'opposition — en partie légale dans ce pays — réclamant de nouvelles élections.

L'opposition à Dakar prétend que celles de 1988, où le parti du président Abdou Diouf, successeur de Senghor, avait obtenu 73 % des voix, ont été « frauduleuses ». Le multipartisme limité — les trois partis d'opposition sont définis par la loi ! — du Sénégal semble, lui aussi, laisser les populations insatisfaites.

L'expérience sénégalaise — encore isolée en Afrique, si l'on excepte le cas de la Namibie qui vient de se déclarer pluraliste — ne discrédite pas automatiquement les principes de la « démocratie bourgeoise » dans ce continent.

Mais, expliquent nos observateurs, elle vient rappeler que cette démocratie pluraliste n'a pas de sens si elle ne s'accompagne pas de la solution — ou de l'ébauche d'une solution — des très graves problèmes économiques et sociaux de populations épuisées, qui n'en peuvent plus de se serrer la ceinture et de vivre dans la « démerde », sans autre perspective que la survie jusqu'au lendemain.

Un continent qui s'éloigne aussi du marxisme

Le modèle du parti unique, pro-soviétique ou non, bat de l'aile

LE MONOPARTISME en Afrique a pris deux visages au cours des trois décennies qui ont suivi l'indépendance : l'un pro-occidental et ouvert à l'économie de marché, l'autre pro-soviétique et marxiste-léniniste.

Dans les deux cas, le modèle s'essouffait aujourd'hui, car il n'a jamais réussi à « prendre » sur le tissu de sociétés traditionnelles et communautaires, réfractaires aux exemples européens et occidentaux.

Ainsi, plusieurs régimes d'Afrique de l'Ouest, explique le professeur Bernard Charles de l'Université de Montréal, ont tenté de « combiner le monopartisme avec l'économie de marché et une constitution de type français ».

Le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont longtemps été, pour le continent noir, des pays relativement prospères, des « vitrines » appréciées à l'Ouest, même si elles étaient marquées par un régime politique autoritaire de

type paternaliste (sous Léopold Sédar Senghor au Sénégal — dont le successeur Abdou Diouf a opéré une timide ouverture vers l'opposition — et sous Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, qui s'accroche au pouvoir à la veille de ses 90 ans).

Mais ces pays n'ont jamais refusé leur intégration dans l'économie mondiale, ou la nécessité de bons rapports avec l'Occident, tout en affirmant haut et fort leur africanité (la célèbre « négritude » du président-poète sénégalais).

Tel n'a cependant pas été le cas de tous les pays d'Afrique, dont une partie importante, pour des raisons à la fois de politique intérieure et de politique internationale (rapports de force Est-Ouest, succès de l'URSS dans le tiers monde), ont explicitement adopté, à un degré ou à un autre, le modèle soviétique, principalement au cours des années 70.

Ainsi, l'Angola et le Mozambique

au sud, le Burkina-Faso et le Bénin plus au nord, ont adopté ce modèle, à la faveur de révolutions et de renversements d'alliances. Un modèle « plutôt formel, artificiellement plaqué sur les sociétés, et qui ne les a pas affectés de la même façon que le modèle soviétique en Europe », dit M. Charles.

En effet, au-delà des slogans, des emblèmes rouges étoilés, des marches de soutien auxquelles étaient « invitées » les populations, la doctrine restait plutôt l'affaire d'une élite.

Mais dans ces pays-là aussi, à la suite du choc est-européen de 1989-90 et de la faillite interne du modèle, le marxisme-léninisme est de moins en moins la référence obligée.

Le Mozambique, voisin de l'Afrique du Sud, a été le premier à tourner le dos au marxisme-léninisme. En 1987, saigné à blanc par la guerre et l'improductivité, le régime a abandonné le dirigisme marxiste et lancé un programme de redressement économique fondé sur la libéralisation, une réduction draconienne des subventions et une incitation au rendement. En 1989, le parti unique au pouvoir depuis l'indépendance en 1975, le Front de libération du Mozambique (FRELIMO), a décidé de supprimer de son programme toute référence au marxisme-léninisme.

Au Bénin, après treize ans de pou-

voir sans partage, le président Mathieu Kérékou a non seulement renoncé, il y a quelques semaines, au marxisme-léninisme, mais a vient d'accepter d'ouvrir une « table ronde », sur le modèle est-européen, avec tous les secteurs de l'opposition.

Au Congo, autre « République populaire », les autorités estiment que le « multipartisme n'est pas notre affaire », mais elles n'en ont pas moins prévu d'examiner, lors du prochain congrès du Parti congolais du travail (PCT, parti unique), les répercussions de la perestroïka sur le Congo.

Quant à l'Angola et à l'Éthiopie, seuls pays marxistes-léninistes où l'Union soviétique se soit militairement impliquée par l'envoi de plusieurs milliers de conseillers et d'« émissaires » cubains, ils montent eux aussi dans le train du changement.

Le premier penche pour un « élargissement de la démocratie », et le second vient d'« abandonner le communisme » à son tour, voie qui selon les africanistes devrait être bientôt suivie par Madagascar et le Burkina Faso.

Seul le Zimbabwe évolue à contre-courant. Après avoir pratiqué jusqu'à présent le multipartisme, les autorités viennent d'annoncer la création prochaine d'un parti unique marxiste-léniniste. « Un cas bizarre », opine M. Charles.

Au Gabon, Bongo promet mais pourra-t-il payer ?

LIBREVILLE (Reuter) — Pour mettre fin aux troubles dans les universités, chez les travailleurs des transports et des télécommunications, le président gabonais Omar Bongo a promis des augmentations de salaire avant la fin du mois. Mais il va devoir désormais trouver les fonds pour respecter sa parole, tout en restant fidèle aux directives du FMI.

Le président gabonais, qui n'avait jamais connu une contestation de cette ampleur depuis son arrivée au pouvoir en 1967, a rejeté la responsabilité des incidents sur la politique mise en place sous l'égide du FMI, qui a entraîné, selon les économistes, une baisse de 33 % du pouvoir d'achat.

Le gouvernement a mis en place en 1987 un gel des salaires. Les salaires ont par ailleurs été réduits de 18 % pour compenser dans le budget de l'État les pertes causées par la chute des prix du pétrole et la baisse du dollar, monnaie utilisée sur les marchés pétroliers.

Le Gabon est pourtant le pays le plus riche d'Afrique en termes de revenu par habitant, grâce à ses richesses en pétrole, en manganeuse et en uranium.

Selon des dirigeants gouvernementaux et des économistes, Bongo dispose de trois possibilités pour réunir l'argent dont il a besoin :

- Il peut décider de comprimer la part réservée dans le budget aux investissements, fixée pour 1990 à 370 millions de dollars.
- Il peut renégocier la dette extérieure de son pays, estimée à 3,2 milliards de dollars, pour obtenir de meilleurs facilités de paiement.
- Il peut demander l'aide de la France, l'ancienne puissance coloniale.

Le premier ministre français, Michel Rocard, a affirmé mardi que la France n'a pas l'intention de « laisser tomber l'Afrique », en raison de ses responsabilités historiques vis-à-vis du continent noir.

« Nous n'avons aucun droit moral, aucune intention politique de laisser tomber l'Afrique. On ne peut pas tout faire. Mais il reste

que nous avons des responsabilités liées en partie à l'histoire », a déclaré Rocard.

« Cette déclaration a résonné agréablement aux oreilles des dirigeants gabonais », note un diplomate en poste à Libreville.

Une délégation du FMI est attendue dans quelques semaines dans la capitale gabonaise pour s'entretenir avec le premier ministre Léon Mébiame, responsable de l'économie.

« Le premier ministre doit convaincre les bailleurs de fonds que la politique adoptée est la seule possible, et les inviter à mettre en oeuvre d'autres formes d'aides parmi lesquelles la réduction de la dette publique serait la bienvenue », estime le journal *L'Union*, organe officieux du gouvernement.

Cet objectif sera toutefois difficile à atteindre, dans un pays qui affiche un salaire minimum parmi les plus élevés de la région (220 \$ par mois).

De plus, le Gabon a déjà obtenu, en septembre dernier, un rééchelonnement partiel de sa dette sur dix ans avec une période de grâce de quatre ans.

« Avec ses richesses immenses et une population réduite, le Gabon ne peut bien évidemment pas s'attendre à être traité comme un pays défavorisé du Sahel », dit un diplomate.

« Mais personne n'a intérêt à ruiner dans les brancards, car le Gabon a toujours affiché ses convictions pro-occidentales et le montant des investissements étrangers dans ce pays laisse à réfléchir », ajoute-t-il.

Paradoxalement, les troubles ont éclaté alors que l'horizon économique semble vouloir s'éclaircir, notamment en raison des perspectives encourageantes de production de pétrole dans la région de Rabi-Kounga.

« La croissance économique devrait reprendre à partir du dernier trimestre de 1990 », prévoit un banquier occidental.

La production quotidienne de pétrole au Gabon, actuellement de 258 000 barils, pourrait se monter à 280 000 barils à la fin de l'année, estime-t-on dans les milieux pétroliers.

20 ans du marxisme-léninisme au Canada

RASSEMBLEMENT INTERNATIONALISTE — MONTRÉAL — DIMANCHE, 22 AVRIL 1990 11h00

Auditorium Le Plateau
3710, rue Calixa-Lavallée
(métro Sherbrooke, autobus 24 direction est)

★ À l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation du Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste) et du 120e anniversaire de naissance de Lénine

★ Des partis communistes marxistes-léninistes du monde entier prendront la parole au Rassemblement

Pour plus d'informations, communiquer avec le Bureau du Québec du PCC(M-L) au 1867, rue Amherst, Montréal, Québec H2L 3L7. Tél.: (514) 522-1373.

Les ateliers de
LANGUES
du Collège Saint-Charles-Garnier, Québec
SESSION ÉTÉ 1990

EN ANGLAIS AU NEW HAMPSHIRE
(2 sessions de 3 semaines)
pour personnes adultes; nombre limité
Réservez votre place
Du 1^{er} au 21 juillet 1990
Du 22 juillet au 11 août 1990

Programme offert en collaboration avec le Service de l'éducation permanente de l'Université du New Hampshire à Durham (près de Hampton Beach).
Logement et pension. Chambres individuelles ou doubles sur le campus, 3 repas quotidiens à la cafétéria, du dimanche au vendredi soir.
Cours le matin, activités en après-midi et en soirée, facilités pour pratique des sports, proximité des plages et excursions de fins de semaine, dont une journée guidée à Boston. Assurance médicale incluse.

Inscriptions avant le 15 mai 1990

L'ITALIEN AU COLLEGE FRANÇAIS
collège saint-charles garnier
1150, boul. Saint-Cyrille Ouest (Québec) G1S 1V7 Tél.: 681-0107

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Aoun jette bas les armes

Le général est prêt à un « dialogue sans conditions »

BEYROUTH (AFP) — Le général Michel Aoun a laissé hier tomber les armes, en soulignant sa volonté de « dialoguer » aussi bien à l'intérieur du « pays chrétien » qu'avec le pouvoir du président Élias Hraoui.

Cet assouplissement significatif est intervenu à l'issue de cinq semaines d'un combat fratricide avec la milice chrétienne des « Forces libanaises » (FL, de M. Samir Geagea), qui n'ont pas permis à l'armée du général Aoun de prendre le dessus militairement.

Le général Aoun a suspendu son exigence, qu'il avait pourtant présentée comme non négociable, d'intégrer les FL au sein de l'armée. « Il est impossible après cette guerre destructrice, a-t-il dit, de parler d'une intégration immédiate (des FL) ou de leur élimination ».

Dans une déclaration ultérieure à la presse étrangère, le général Aoun a évoqué pour la première fois la possibilité d'un dialogue direct et « sans conditions avec M. Élias Hraoui », élu fin novembre et dont il ne reconnaît pas l'autorité.

Jusqu'à présent, le général Aoun, qui considère son gouvernement de militaires chrétiens comme le seul légal, n'avait envisagé qu'un dialogue avec la Syrie, en considérant M. Hraoui et les membres de son cabinet comme « des agents de l'occupation ».

Il n'a pas écarté la possibilité de quitter le palais présidentiel de

Baabda, où il siège dans la banlieue chrétienne de Beyrouth : « Baabda n'est pas un but en soi. Le plus important est de parvenir à une solution, et je veux une solution acceptable pour les Libanais. Alors, je pourrais prendre des vacances ».

Le général Aoun a même estimé possible un dialogue « sans condition préalable, que ce soit une annulation ou une application » de l'accord de Taëf pour un règlement au Liban, qu'il avait toujours considéré comme un « acte de reddition » face à la Syrie.

Jeudi, M. Geagea avait appelé à « une table ronde entre toutes les parties libanaises » pour discuter de l'accord de Taëf, et un important dirigeant du camp musulman et pro-syrien, le président du Parlement Hussein Husseini, avait assuré que ce document élaboré sous les auspices de la Ligue arabe n'était pas « un texte sacré ».

En guise de réaction, la radio des FL a estimé hier que « le général Aoun et MM. Geagea et Husseini s'accordent sur la possibilité d'amender Taëf », et a fait état de « contacts sérieux pour une solution globale de la crise libanaise ».

Selon des sources diplomatiques et politiques concordantes, le général Aoun a été soumis à « d'intenses pressions » de la France et du Vatican pour entamer des négociations en vue d'une telle solution.

Le général Aoun a salué « les ef-

forts personnels » de l'ambassadeur de France au Liban, M. René Ala, qu'il a rencontré à plusieurs reprises en une semaine, pour « permettre d'amorcer une solution au niveau national, et non seulement dans les régions est » (chrétiennes).

La France et le Vatican, qui bénéficient d'une influence traditionnelle sur la communauté chrétienne au Liban, étaient également intervenus pour faire cesser les combats entre l'armée et les FL qui ont fait plus de 3000 victimes, dont 804 tués, depuis leur déclenchement le 31 janvier.

Un cessez-le-feu, globalement respecté depuis le 3 mars, a toutefois été violé hier : les FL ont affirmé que deux de leurs miliciens avaient été tués, et un civil blessé par des tirs sur une ligne de front dans la banlieue nord de Beyrouth.

En outre, un civil a été blessé aux jambes par l'explosion d'une mine dans ce même secteur, alors qu'une commission d'apaisement travaille toujours à l'ouverture de points de passage entre les zones tenues par l'armée et celles sous contrôle FL.

Le général Aoun s'est déclaré déterminé à « empêcher la reprise des combats » entre ses troupes et la milice, qui tient désormais plus de 60 % des 1000 km carrés du « pays chrétien ». Mais il a assuré qu'il possédait encore « la force de dissuasion nécessaire » pour que son avis soit pris en considération.

Week-end crucial pour l'indépendance de la Lituanie

Le Parlement adoptera demain la déclaration fatidique

MOSCOU (Reuter) — Les nationalistes lituaniens persistent et signent : ils ont réaffirmé hier qu'ils proclameraient officiellement, demain, l'indépendance de leur république balte vis-à-vis de Moscou.

« Nous pensons adopter la proclamation dimanche », a déclaré à Reuter, par téléphone, Vasilias-kas Lionginas, directeur du service d'information du Sajudis, le mouvement de masse séparatiste lituanien.

Le Sajudis, qui a emporté plus des deux tiers des sièges au nouveau parlement lituanien, tient à ce que le Soviet suprême de la république proclame l'indépendance avant la réunion, lundi à Moscou, du Congrès des députés du peuple.

Les nationalistes craignent que le Congrès ne prenne des mesures pour tenter de bloquer leur processus de sécession, en votant par exemple une réforme de la présidence qui donnerait à Mikhaïl Gorbatchev des pouvoirs exécutifs plus forts, notamment celui de gouverner par décret.

Quant aux voisins baltes des Lituaniens, la Lettonie et l'Estonie,

également intégrés à l'Union soviétique en 1940, ils se font de plus en plus bruyants dans leurs revendications en faveur de l'indépendance.

Anton Gusaitis, rédacteur en chef au journal du Front populaire lettonien, *Atmoda*, s'est déclaré pessimiste sur les chances d'indépendance des Lettons, maintenant que la Lituanie a pris les devants.

« Nous devons nous battre un mois ou deux, mais je pense qu'à la fin, l'indépendance sera impossible, parce que si Gorbatchev devient président j'avec des pouvoirs nouveaux, il pourrait y avoir une répression », a-t-il estimé.

« Et puis, environ 50 % de notre population n'est pas lettone et nous avons une communauté russe très conservatrice. Lorsque le Parti communiste letton se réunira en avril, la question de l'indépendance pourrait mener à une rupture au sein du parti », a-t-il ajouté.

En Estonie, où les Russes et les Ukrainiens constituent environ un tiers de la population, le mouvement pour l'indépendance est con-

fronté à un problème similaire.

En Lituanie en revanche, où une forte majorité des habitants est lituanienne, le conseil exécutif du Sajudis a voté jeudi à l'unanimité pour que le nouveau parlement de la république réaffirme la déclaration d'indépendance de 1918, lors de sa première session aujourd'hui et demain.

Le point central de la déclaration devrait être la « réaffirmation du droit de la Lituanie à son État qui a été démantelé » au moment de l'annexion à Moscou en vertu du pacte de non agression soviéto-allemand de 1940.

Gorbatchev a accepté le principe de cette indépendance lors d'un entretien cette semaine avec le président du parlement lituanien, Algirdas Brazauskas. Mais dans le même temps, il a clairement laissé entendre que Moscou réclamerait d'importantes compensations financières, ce que le Sajudis a immédiatement rejeté.

Le numéro un soviétique a notamment précisé que les Lituaniens devraient commercer avec l'URSS en devises fortes et non plus en roubles.

Accord sur le retrait des troupes soviétiques en Hongrie

BUDAPEST (AFP) — Un accord sur le retrait total, d'ici au 30 juin 1991, et à partir de lundi prochain, des quelque 52 000 soldats soviétiques stationnés en Hongrie, a été conclu hier à Moscou entre des délégations d'experts des deux pays, a annoncé Radio-Budapest.

Selon l'agence hongroise MTI, le ministre hongrois des Affaires étrangères M. Gyula Horn doit quitter Budapest pour Moscou ce matin, pour signer avec son homologue soviétique, M. Edouard Chevardnadze, l'accord intergouvernemental sur le départ des troupes soviétiques de Hongrie.

C'est la proposition hongroise qui a été retenue pour cet accord, puisque Moscou avait proposé le 31 août 1991 — soit deux mois après l'échéance avancée par Budapest — comme date limite de la fin du retrait.

M. Ferenc Somogyi, sous-secrétaire hongrois aux Affaires étrangères qui a dirigé la délégation d'experts hongrois partie hier pour Moscou, pour finaliser l'accord sur le retrait des troupes, a déclaré à la radio hongroise que la raison pour laquelle les Soviétiques avaient finalement accepté la date du 30 juin 1991 était qu'ils avaient décidé de laisser en Hongrie une partie du matériel des troupes soviétiques.

Ce matériel peut être utilisé par la Hongrie, et de cette manière le volume du matériel et des équipements devant être rapatrié en URSS est moins important, ce qui permettra de terminer le retrait des troupes d'ici au 30 juin 1991, a précisé M. Somogyi.

« Hier après-midi s'est déroulée à Moscou la troisième session plénière des experts sur le retrait des troupes soviétiques et c'est à l'issue de cette session que l'accord hungaro-soviétique a été conclu », a indiqué la radio hongroise.

La délégation d'experts soviétique est dirigée par le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Ivan Aboumov.

Selon des sources soviétiques dans la capitale hongroise, un premier bataillon d'infanterie mécanisée quittera par train, lundi matin, la ville de Hajmasker, à 150 km à l'ouest de Budapest.

Au total, avec leurs familles, ce sont 100 000 personnes qui doivent quitter dans les prochains 18 mois le territoire hongrois où l'Union Soviétique, outre ses 52 000 soldats, dispose de plus de 27 000 véhicules et blindés, de 100 000 tonnes de carburant et de 730 000 tonnes de munitions.

La Hongrie est le second pays du Pacte de Varsovie, après la Tchécoslovaquie, à avoir signé un accord sur le retrait total des troupes soviétiques.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondé en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télé: 05-268656
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

UNE TOUTE NOUVELLE ÉLÉGANCE...

Vous devriez recevoir par la poste, d'ici le 16 mars, un livret de bons pour les verres à vin à longue tige Héritage.

Utilisez les bons pour collectionner les huit verres à vin à longue tige Héritage. Vous pouvez obtenir un verre contre 1 \$ sur présentation d'un bon et à l'achat d'au moins 25 litres de carburant à toute station-service Petro-Canada participante.



Joignez-vous à nous.

Chaque fois que vous ajoutez un superbe verre à vin Héritage à votre collection, 10 c sont versés au Fonds de bourses d'études du flambeau olympique. Ce Fonds aide des jeunes athlètes amateurs et entraîneurs canadiens à continuer dans leur poursuite de l'excellence.

Collectionnez les huit verres à vin à longue tige et aidez ainsi ces jeunes Canadiens prometteurs à atteindre leurs buts!

C'est grâce à votre participation que Petro-Canada est en mesure de réaliser son engagement envers la jeunesse d'ici et de maintenir l'esprit olympique.



Au service des gens d'ici

® Marque de commerce de Petro-Canada Inc. - Trademark

© 1990 1979, 1986 Les mots et symboles olympiques sont des marques officielles de l'Association olympique canadienne

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Jaruzelski et Mazowiecki reçus par Mitterrand

Divergences interallemandes à Berlin-Est

d'après Reuter

PARIS — Recevant à Paris, ensemble, deux anciens adversaires politiques, le premier ministre polonais Tadeusz Mazowiecki et son collègue président Wojciech Jaruzelski, le président de la France, François Mitterrand, a apporté hier son soutien à la participation de la Pologne à la négociation « deux plus quatre ».

Pendant ce temps, les pourparlers interallemands sur ce sujet se sont formellement ouverts à Berlin-Est, entre la RFA et la RDA.

La RDA a parlé de « divergences » à l'issue de cette première rencontre officielle interallemande sur les problèmes de sécurité liés à la réunification.

La négociation « deux plus quatre » s'ouvrira mercredi entre les deux Allemagnes et les quatre vainqueurs de la seconde Guerre mondiale (Etats-Unis, URSS, Grande-Bretagne et France).

« Naturellement, il y a eu des divergences », a déclaré le chef de la délégation est-allemande, Ernst Krabatsch, vice-ministre des Affaires étrangères. Des incertitudes persistent sur la position du chancelier Helmut Kohl quant aux frontières de la Pologne héritées de la dernière guerre et au sort de la RDA dans une « grande Allemagne ».

Le Bundestag a adopté jeudi une résolution assurant Varsovie que les Allemands ne chercheraient jamais à remettre en cause cette frontière. Mais Kohl a une nouvelle fois demandé aux Polonais de renoncer à toute demande de réparation de guerre.

Son ministre des Affaires étrangères, Hans-Dietrich Genscher, a pris ses distances. Il a déclaré hier qu'il ne faudrait jamais laisser la sé-

curité des frontières polonaises devenir un problème, et ajouté que le rythme de la réunification ne serait peut-être pas aussi rapide que certains le voudraient.

« Il est de la plus grande importance de souligner que le droit du peuple polonais à vivre dans des frontières sûres ne sera jamais remis en cause, ni aujourd'hui ni jamais », a-t-il dit à l'issue d'entretiens à Copenhague.

À Paris, après plus de quatre heures d'entretien avec le général Wojciech Jaruzelski et le premier ministre Tadeusz Mazowiecki, le président François Mitterrand a demandé à Bonn de renforcer les garanties offertes à la Pologne sur la ligne Oder-Neisse.

« La France appuie la demande polonaise afin que cette intangibilité de la frontière Oder-Neisse soit proclamée et consacrée par un acte juridique international », a-t-il dit.

Varsovie, alarmée par la réticence de Kohl à reconnaître l'intangibilité de la ligne Oder-Neisse qui marque la frontière occidentale de la Pologne, a réclamé un siège dans la négociation « deux plus quatre ». Bonn s'y refuse, à la différence de Berlin-Est qui a donné son aval. Paris a appuyé cette revendication.

« La Pologne doit être associée à ceux des travaux engagés sur cette question », a déclaré Mitterrand.

À Bruxelles, l'Irlande, président en exercice de la CEE, a convoqué pour le 21 avril une réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères de la Communauté consacrée à la réunification des deux Allemagnes, avant un conseil extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement prévu une semaine plus tard.

Les adieux de Pinochet

SANTIAGO (AFP) — Le Chili vit les dernières heures de l'ère Pinochet. Demain, le vieux général, au terme de 16 ans et demi de régime autoritaire, quittera le pouvoir pour passer le flambeau de la présidence chilienne à son successeur, le notable démocrate-chrétien Patricio Alwyn.

Alwyn a été élu haut la main, en décembre dernier, président du Chili avec plus de 55 % des voix.

Présidents, premiers ministres, ministres de Affaires étrangères et quelque 400 dignitaires du monde intellectuel et politique de plus de 60 pays rallieront Santiago pour assister à la prise de fonction du nouveau président de la République chilienne qui sera « couverte » par 2400 journalistes venus du monde entier.

Plus de 9000 policiers sont d'ores et déjà sur le pied de guerre pour protéger dirigeants chiliens et visiteurs. Hélicoptères, moyens de communications perfectionnés, tireurs d'élite, rien n'a été négligé pour cette opération « passation de pouvoir ».

Les cérémonies débuteront aujourd'hui, lorsque les délégations gouvernementales feront leurs adieux au président sortant, le général Pinochet, au palais de La Moneda, épicentre du coup d'Etat de 1973, au cœur même de la capitale chilienne.

Le président argentin, le péroniste Carlos Menem, son homologue uruguayen tout nouvellement intronisé, Luis Lacalle, ainsi que le vice-président américain Dan Quayle, seront présents. Mais les premiers minis-



Le général Augusto Pinochet

tres espagnol, Felipe Gonzalez, et italien, Giulio Andreotti, ainsi que plusieurs présidents de pays latino-américains n'arriveront que demain, quand Patricio Alwyn sera déjà en fonction.

Le sandiniste Daniel Ortega, toujours président du Nicaragua jusqu'au 25 avril et l'arrivée au pouvoir de Violeta Chamorro, arrivera trop tard pour la passation de pouvoir Pinochet-Alwyn, et se contentera de saluer Patricio Alwyn lundi.

Samedi, pour la dernière fois, le général Pinochet s'adressera à ses compatriotes en tant que président, lors d'un bref discours retransmis

par plusieurs radios et chaînes de télévision. Dimanche, Patricio Alwyn prêterait serment dans les nouveaux locaux du Congrès chilien construits à Valparaíso.

Ce n'est qu'une fois terminées les cérémonies de ce dimanche pas comme les autres, que la population de Santiago opposée au général Pinochet pourra donner libre cours à sa satisfaction, lors de « fêtes de la démocratie » organisées dans les rues de la capitale. Organisées par l'opposition, elles se prolongeront jusqu'à lundi.

Mais tous les problèmes ne seront pas réglés pour autant. En particulier, se posera celui des relations « sensibles » entre les très puissantes Forces armées et le tout nouveau pouvoir démocratique.

Le général Pinochet à en effet l'intention — ainsi qu'il l'a déclaré à plusieurs reprises — de demeurer à la tête des forces armées chiliennes jusqu'en 1997, car il estime devoir agir en tant que « garant » du processus de retour à la démocratie.

Patricio Alwyn, soutenu par une coalition de partis allant de la droite modérée à la gauche socialiste, estime, au contraire, que le maintien du vieux général au sommet de la hiérarchie militaire « n'est pas bon pour le pays ».

Toutefois, dans des déclarations récentes, le nouveau président élu du Chili s'est déclaré convaincu que le commandant en chef de l'armée, Pinochet, « ne pourra faire obstacle » à la fonction gouvernementale.

LE MONDE EN BREF

Sondage en RDA

BERLIN-EST (Reuter) — Une majorité d'Allemands de l'Est sont favorables à une Allemagne réunifiée délimitée (39 %) ou neutre (26 %), si l'on en croit un sondage de l'institut ouest-allemand Infas publié hier, à neuf jours des premières élections libres en RDA. En revanche, ils ne sont que 4 % à suivre le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl qui préconise le maintien de l'Allemagne au sein de l'OTAN, et 9 % à estimer que le nouvel Etat devrait appartenir à la fois à l'OTAN et au Pacte de Varsovie. Sur le plan des intentions de vote, les sociaux-démocrates (SPD) restent en tête avec 30 %, suivis de l'alliance de centre-droite soutenue par les Chrétiens-démocrates (CDU) de Kohl, créditée de 21 %, tandis que 15 % soutiennent le Parti du socialisme démocratique, nouveau nom du parti communiste. Le reste des suffrages se répartit entre des formations mineures qui obtiendraient chacune 2 % ou moins, et 21 % des électeurs n'ont pas encore fait leur choix. Le sondage révèle aussi que 72 % des Allemands de l'Est appuient les revendications de la Pologne et du gouvernement sortant de RDA, qui réclament une reconnaissance immédiate et définitive de la frontière Oder-Neisse.

Couvre-feu levé au Kosovo

BELGRADE (Reuter) — Le gouvernement du Kosovo lèvera aujourd'hui le couvre-feu nocturne instauré depuis le 21 février dans la province méridionale, a annoncé hier l'agence de presse Tanjug. « Le gouvernement du Kosovo a décidé lors de sa session d'aujourd'hui qu'il n'y a plus de raison de limiter les déplacements dans la province », écrit Tanjug. Le couvre-feu avait été proclamé après des incidents au cours desquels la majorité albanaise de souche avaient réclamé la démission de dirigeants du Kosovo, des élections libres et la libération de prisonniers politiques.

Le FMLN attaque

SAN SALVADOR (Reuter) — Les rebelles du Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) ont attaqué des positions de l'armée et fait sauter des pylônes, jeudi à San Salvador, où le gouvernement venait de prolonger l'état de siège en vigueur depuis quatre mois, ont annoncé des radios et l'armée. Les combattants du FMLN ont attaqué des soldats dans quatre faubourgs du nord de la capitale, a déclaré un porte-parole militaire en ajoutant que l'on n'avait pas signalé de victimes et que l'armée contrôlait le secteur. Des rebelles ont aussi fait sauter des pylônes électriques, privant de courant les quartiers de Cuscatancingo et de Ciudad Delgado, ont rapporté des stations de radio.

L'UNO accuse

MANAGUA (AFP) — L'Union nationale de l'opposition (UNO), qui vient de remporter les élections au Nicaragua, a accusé hier le gouvernement sortant sandiniste de « piller » les finances et les biens de l'Etat afin de laisser « des caisses vides » à la présidente élue Violeta Chamorro. Au cours d'une conférence de presse, le conseil politique de l'UNO a affirmé qu'après leur défaite aux élections générales du 25 février dernier, les dirigeants sandinistes se sont mis à « s'approprier des véhicules particuliers, des machines, des habitations et des biens d'Etat de toute sorte ». Un responsable de l'UNO, le socialiste Guillermo Taboada, a en outre déclaré que dans certaines régions du Nicaragua, un grand nombre de bovins auraient été abattus afin d'exporter leur viande. Par ailleurs, les dirigeants de l'UNO ont condamné un projet de loi présenté jeudi soir par le Front sandiniste et qui propose l'extinction de toute action pénale contre tout délit commis par des fonctionnaires du régime sortant, entre le 19 juillet 1979 et le 31 mars prochain.

La Chine reste au Tibet

PÉKIN (AFP) — Le plus haut dirigeant du PC chinois au Tibet a estimé hier que la lutte contre « les séparatistes » serait de longue haleine dans la région himalayenne et le maintien des troupes chinoises était indispensable à la stabilité, un an après l'instauration de la loi martiale, le 8 mars à Lhassa. Le secrétaire du parti communiste pour la région autonome, M. Hu Jingtiao, cité par le Quotidien du Peuple, n'en a pas moins affirmé que le calme prévalait dans la capitale tibétaine un an après les émeutes anti-chinoises qui ont fait plusieurs dizaines de morts, début mars 1989. « La lutte contre les séparatistes au Tibet sera complexe et de longue haleine », a souligné le responsable après avoir dénoncé les nombreuses « ingérences étrangères » à propos de l'indépendance du territoire. Par ailleurs, la diaspora tibétaine à travers le monde marquera, ce week-end, l'anniversaire en organisant des manifestations et des veillées, notamment à Ottawa, devant l'ambassade chinoise, et à Montréal, au temple tibétain de Verdun.

Appel à Fidel Castro pour l'organisation d'élections libres

LIMA (AFP) — Quelque 700 personnalités libérales du monde entier réunies au Pérou ont adopté hier, lors d'une conférence à Lima, une déclaration commune demandant au président cubain Fidel Castro de convoquer des élections « véritablement libres » à Cuba, afin d'éviter « la guerre civile, le soulèvement populaire ou une lutte sanglante pour le pouvoir ».

« Faites le rapidement, sinon l'Histoire va vous condamner pour toute l'éternité », déclare le document qui doit être envoyé à Fidel Castro et qui a été lu par l'écrivain péruvien Mario Vargas Llosa, à l'issue d'une conférence sur le thème de « La Révolution de la liberté », consacrée notamment à la démocratisation en Eu-

rope de l'Est.

« Nous vous invitons avec toute notre énergie à une démocratisation immédiate de la société cubaine par l'organisation d'élections véritablement libres », souligne le texte qui a été vigoureusement applaudi par les participants, des intellectuels, des économistes et des syndicalistes venus du monde entier, y compris d'Europe de l'Est.

Le texte accuse Fidel Castro de « précipiter Cuba au bord de la guerre civile, du soulèvement populaire ou d'une lutte sanglante pour le pouvoir » et lui demande d'offrir à son peuple « une solution autre que cet holocauste » consistant à « couler » Cuba plutôt que d'abandonner le communisme.



PHOTO AP

Les « bobbies » et les contestataires

Les « bobbies » anglais ont encerclé, jeudi soir, l'hôtel de ville de Hackney, après la manifestation qui a poussé 2000 personnes à protester bruyamment contre l'instauration d'un nouvel impôt local, équivalant à 1000 \$ canadiens par adulte. De violentes manifestations ont eu lieu à travers l'Angleterre contre ce prélèvement dont le principe a été adopté à Londres. Mme Margaret Thatcher, de plus en plus contestée comme premier ministre de Grande-Bretagne, a été brûlée en effigie lors de plusieurs de ces manifestations.

ARRONDISSEMENT CENTRE

Votre

comité-conseil

d'arrondissement

Invitation à participer

Assemblée du 21 mars 1990, à 19 h

Hôtel de ville
Salle du Conseil
275, rue Notre-Dame Est
(métro: Champ-de-Mars)

Les points suivants sont à l'ordre du jour:

1. Suivi des affaires découlant des assemblées antérieures;
2. Période de questions du public;
3. Période d'information par les membres du comité-conseil;
4. Objets soumis par le Comité exécutif pour avis et recommandations, soit:
 - 4.1 Autorisation d'aménager et d'exploiter, à des fins commerciales, pour une période de deux ans, un parc de stationnement situé sur le côté ouest de la rue Saint-Dominique, entre le boulevard René-Lévesque et la rue La Gauchetière (district électoral Ville-Marie);
 - 4.2 Projet de règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un bâtiment de huit étages à l'angle nord-est du boulevard Saint-Laurent et de l'avenue Viger, permettant un rez-de-chaussée commercial, un étage de bureaux, un jardin suspendu, et six étages plus penthouse de 58 unités résidentielles (district électoral Ville-Marie);

- 4.3 Projet de règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation, d'un bâtiment de un étage à des fins de garage, et de l'agrandissement et de l'occupation, aux fins déjà autorisées, d'un entrepôt et d'un bureau, au sud de la rue Notre-Dame entre les rues Amherst et Panet (district électoral Saint-Jacques);
5. Période de requêtes et d'échange avec les citoyens et citoyennes.

Il est à noter que si l'assemblée doit être ajournée, la prochaine séance aura lieu le jeudi 22 mars 1990, à 14 h, au même endroit.

Renseignements:
Bureau ACCÈS MONTRÉAL Centre
872-6395 ou 872-6396

VIVRE
MONTRÉAL



À cette occasion, vous pourrez rencontrer vos élu-e-s pour discuter des projets prévus dans votre arrondissement et poser des questions sur les sujets qui vous préoccupent.

Vous pourrez également présenter des requêtes et les expliquer à la condition de vous inscrire au préalable au bureau
ACCÈS MONTRÉAL Centre,
275, rue Notre-Dame Est,
au plus tard
le vendredi 16 mars 1990,
en indiquant le sujet de votre intervention.



PHOTO PC

Violette Trépanier (centre), ministre déléguée à la Condition féminine du Québec, traite de la situation des femmes en politique lors du colloque « Le droit de vote... Et après ? » tenu dans le cadre du 50^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec. Participaient également au colloque, la députée de Taillon, Pauline Marois (à gauche), Christine Suzor, animatrice à Radio-Canada et Winnie Frohn, conseillère de la Ville de Québec.

Il faut plus de femmes en politique pour changer le cours des choses

Michel Venne
de la Presse Canadienne

Cinquante ans après avoir obtenu le droit de vote au Québec, il reste encore aux femmes à vaincre leurs réticences à s'engager en politique où « elles ne pourront changer les choses qu'avec le poids du nombre ».

Quatre politiciennes actives l'ont dit hier devant un public attentif composé de 200 femmes et de quelques hommes au colloque « Le droit de vote et après ? » organisé à l'université Laval : la ministre déléguée à la Condition féminine Violette Trépanier, la députée péquiste Pauline Marois, la mairesse de Sainte-Foy Andrée Boucher et la conseillère municipale de Québec Winnie Frohn.

Les femmes hésitent encore à se porter candidates pour deux raisons, dit la ministre Trépanier, qui a fait plusieurs fois le tour de la province à la recherche de candidates pour le Parti libéral : les responsabilités familiales et le manque de confiance en soi.

Celles qui n'ont pas terminé d'élever leur famille hésitent à s'en éloigner, dit-elle, pour venir siéger à Québec trois jours par semaine. Mais surtout, les femmes n'osent pas. Trop méticuleuses, elles ne se trouvent jamais assez prêtes, jamais assez bonnes.

« Quand tu le proposes à un homme, poursuit Pauline Marois, chargée elle aussi du recrutement de femmes pour le Parti québécois, il te répond : 'Penses-tu que c'est une bonne idée ?' Et quand tu le proposes à une femme, elle demande : 'Penses-tu que je suis capable ?' »

« Cinquante ans et un jour après (avoir obtenu le droit de vote), il est temps de se dire qu'on est capable, dit la mairesse Boucher. Il faut l'audace d'y aller. » Pour elle, la charge familiale est une contrainte relative, ponctuelle, limitée et à laquelle les femmes peuvent échapper surtout aujourd'hui que les familles sont peu nombreuses.

Il aura fallu une quarantaine d'années après l'obtention du droit de vote en 1940 pour que les femmes occupent une place significative dans les enceintes politiques.

Mme Claire Kirkland-Casgrain fut la première députée provinciale, élue en 1961 dans une élection partielle, prenant la succession de son père décédé. Il aura fallu attendre encore 12 ans pour qu'une deuxième figure féminine, Mme Lise Bacon, prenne un siège à l'Assemblée nationale aux générales de 1973.

Ce n'est qu'à la fin des années 1970 que les femmes ont été plus nombreuses à se présenter et à être élues. « À l'époque, c'est parce que ça faisait bien d'en avoir », se rappelle Mme Marois. « Et je ne suis pas sûre qu'on trouvait ça nécessairement important qu'elles soient élues ».

ajoute Mme Trépanier.

Depuis septembre dernier, les femmes occupent 20 % des fauteuils du salon bleu : 23 députées sur 125, 15 libérales et 8 péquistes. Six ministres sur 30 sont de sexe féminin. Les conseils municipaux comptent également leur part de femmes, mais c'est encore la portion congrue : 14 sur 53 à Montréal, 5 sur 21 à Québec.

Il reste à acquérir le poids du nombre, pense Pauline Marois, « sans quoi on ne pourra pas changer les choses ». « Une femme politique isolée ne peut définitivement réagir en femme, ajoute Winnie Frohn. Que faire dans un club d'hommes, sinon en emprunter les règles. »

C'est pourquoi la conseillère municipale croit urgent pour les femmes de passer « du féminin singulier au féminin pluriel ». « La masse critique est importante, dit-elle, tu as un pouvoir par la présence. »

Les femmes ne sont pas toutes d'accord, convient Pauline Marois,

mais il y a « une connivence », dit-elle, qui fait que le nombre joue dans certaines décisions.

Le front commun des députées féminines de tous les partis à Ottawa contre certaines propositions pour un projet de loi sur l'avortement à l'été 1988 en est un exemple.

Mais il ne faut pas, pensent ces politiciennes, voter automatiquement pour une femme parce que c'en est une quand on juge qu'elle n'est pas compétente.

« Je crois que ça nuirait aux femmes à la longue », dit Mme Trépanier. « On a fait la preuve qu'on pouvait exercer le pouvoir, ajoute Mme Boucher. On aurait tort de demander la charité », dit-elle.

Ce qui a fait dire à une participante, dans la salle, que « ça fait longtemps que les hommes, eux, ont droit à l'incompétence et à l'erreur », sous-entendant que ceux qui sont élus ne sont pas tous compétents.

Elle a été chaudement applaudie.

ciel 98.5

Écoutez Ciel et parcourez le monde



Écoutez Ciel MF et identifiez 4 mots passeport... vous pourriez vous retrouver sous le ciel de la CHINE!



Remplissez et retournez à: Ciel, C.P. 98, Longueuil J4H 3Z3

Nom	Prénom
Adresse	
Ville	Code postal
Téléphone résidence	Téléphone bureau
Mots passeport	Date de diffusion

exotik
tours

Tirage le
30 mars 1990

Des fautes d'orthographe?

CORRIGEZ-LES

AVEC

DU FRANÇAIS SANS FAUTES

UN COURS D'ORTHOGRAPHE ET DE GRAMMAIRE

UN COURS PAR CORRESPONDANCE
UNIQUE AU MONDE !

DU JAMAIS VU !

Du français sans fautes se bâtit spécialement pour vous, en fonction de vos difficultés et de vos résultats. Vous apprenez uniquement ce que vous ne savez pas. Personne d'autre que vous ne suit le même cours.

MAIS D'ABORD...

VOUS AUREZ À FAIRE LE TEST
POUR CONNAÎTRE
VOS FORCES ET VOS FAIBLESSES.

OSEREZ-VOUS ?

3 MILLIONS DE QUÉBÉCOIS ET DE QUÉBÉCOISES
RECEVRONT LE TEST
DURANT LE MOIS DE MARS.

SURVEILLEZ VOTRE COURRIER
POUR LE
GRAND TEST

DU FRANÇAIS SANS FAUTES.

AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

Si vous désirez distribuer des exemplaires du test **Du français sans fautes** à votre personnel, pour les obtenir, téléphonez sans frais à la Direction de la formation à distance aux numéros suivants :

Montréal et les environs : 873-2210 Autres régions : 1-800-361-4886

DU FRANÇAIS SANS FAUTES

Une production du



Ministère de l'Éducation
Direction de la
formation à distance

En collaboration avec l'
Office de la
langue française



et
Radio
Québec
C'est autre chose et c'est tant mieux.



on peut vaincre le cancer



SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DU CANCER

Le devoir de se battre

Sauver les accords Meech : la tâche de M. Brian Mulroney

IL N'EST peut-être pas exactement minuit moins cinq, mais l'heure des dérobades est écoulée. Il reste quelques semaines au premier ministre du Canada pour quitter ses habits de politicien habile et, enfin, se hisser à la stature d'homme d'État. Quelques semaines pour renflouer une entreprise torpillée à babord comme à tribord. Quelques semaines pour convaincre ses homologues provinciaux de mettre fin au burlesque qui se perd en rebondissements de plus en plus choquant. Quelques semaines pour sauver les accords du lac Meech.

Ce n'est pas le dernier numéro du premier ministre de Terre-Neuve, M. Clyde Wells, qui doit justifier cette mission. Ce jeune premier a été fidèle à l'image de son personnage. Dans le faste de l'ouverture de la session de la législature de Terre-Neuve, le néophyte du fédéralisme d'hier a conféré un caractère officiel à sa menace de rescinder la résolution d'appui aux accords du lac Meech. En quelques phrases, tout y est passé. Le Québec n'a qu'à bien se tenir, s'il veut obtenir grâce aux yeux de ce champion lancé à la recherche éperdue du suzerain qui le comblerait de ses vœux et de ses deniers.

On évolue dans un théâtre de mauvais goût. Les émissaires volontaires et bénévoles du milieu des affaires québécois l'ont appris à leurs dépens, ces jours derniers. Pulsé au rang de vedette, M. Wells disserte maintenant avec l'aisance d'un constitutionnaliste qui aurait réécrit les traités de Laskin, de Chevreton et de Marx. Flatté dans sa démarche, il ne lui en faut pas autant pour servir de douces remontrances à ses visiteurs d'un jour. À Terre-Neuve, un oracle a été donné... un jour de grand brouillard et de triste pluie.

Il faudra plus tard écrire l'histoire de toutes les trivialités qui entourent cette affaire. On y découvrira rapidement le rôle joué par une faction de libéraux fédéraux qui ont vite fait de repérer celui qui était alors simple chef du parti d'opposition à Terre-Neuve. Au moment où M. John Turner continuait de défendre ces mêmes accords, ces lieutenants de l'ombre fournissaient personnel et appui intellectuel au nouveau premier ministre de l'île-province. Ici aussi, la chronique aura des pages, croustillantes mais tristes, sur ces manœuvres engagées « dans le dos » du chef du parti libéral fédéral.

Ce n'est pas en raison de l'échec de la mission confiée au sénateur Lowell Murray que le pre-

mier ministre du Canada doit foncer tête baissée. Les chances de succès de « l'envoyé du maître » étaient presque nulles. Pour parler clair, « on l'avait vu venir » dans les capitales récalcitrantes ou hésitantes. Le talent diplomatique de M. Murray n'y pouvait rien. La diplomatie tranquille a ses limites. Personne n'allait laisser tomber ses cartes devant l'émissaire d'Ottawa.

Obligation incombe au premier ministre du Canada de jeter tout son prestige dans l'entreprise de sauvetage *in extremis* des accords du lac Meech en raison du mandat qui lui a été confié et de la fonction qu'il occupe. M. Brian Mulroney préside aux destinées d'un État non pas pour la gloire des déplacements à l'étranger ou pour le charme discret des conversations feutrées avec les grands de ce pays. Sa tâche devant ses compatriotes et aux yeux de l'Histoire implique aujourd'hui la réussite de l'entreprise de « réconciliation » dont il s'était investi, il y aura six ans.

Mais il y a plus que la seule fidélité à la parole donnée. Il y va du sens et de la réalité de la fonction fondamentale dont est investi le premier ministre dans notre régime politique. M. Mulroney doit mobiliser ressources et collaborateurs. Il doit monter à l'attaque et se battre, en utilisant tous les moyens à sa disposition. Persuader, cajoler, menacer : l'arsenal de la diplomatie fédérale-provinciale est plus riche qu'on ne le croit. Le premier ministre et ses collaborateurs seraient bien inspirés de relire comptes rendus, témoignages et autres documents rédigés par les acteurs ou témoins de la précédente ronde de négociations constitutionnelles.

Impossible à M. Mulroney de se défilier sous prétexte que les carottes sont cuites. L'abdication en rase campagne n'a jamais rien réglé. Cela conforterait les prétentions de plusieurs pour qui l'opération Meech n'est qu'un leurre qu'il faut déjouer et inutile inventé pour endormir les Québécois. Pour d'autres, cette retraite honteuse confirmerait les pires appréhensions au sujet des pouvoirs démoniaques d'une entente supposément conclue dans les volutes de fumée et les vapeurs d'alcool d'un chalet de la Gatineau.

Lancer l'éponge, ce serait renoncer à la mission suprême de l'homme d'État. On devine déjà les gorges chaudes, les épithètes rares qui aggrémenteraient un certain 20 mars.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

À quand le départ de Castro ?

La tension monte entre les Soviétiques et le lider

FIDEL CASTRO tombera et avec lui le régime communiste qu'il a édifié. On ne voit pas comment il pourra résister à l'isolement auquel le condamne les bouleversements qui secouent l'Europe de l'Est et l'URSS.

L'opposition politique prend de l'ampleur, mais elle semble confinée à des cercles étroits, d'autant qu'elle ne peut s'exprimer en toute liberté. Ce n'est donc pas dans ces mouvements de protestation que réside, pour l'instant du moins, la principale menace qui plane sur Fidel Castro. C'est d'abord dans l'état misérable de l'économie et les tensions de plus en plus fortes avec Moscou.

Confrontés eux-mêmes à des difficultés énormes, les Soviétiques ne sont plus en mesure de maintenir l'aide de 14 millions \$ qu'ils fournissent chaque jour, soit l'équivalent du cinquième du revenu de la famille cubaine. Une réduction substantielle de cette assistance entraînerait l'écroulement de plusieurs pans de l'économie.

Il est vrai que la Chine, le Vietnam, la Corée du Nord ou l'Albanie pourraient, par un effort concerté, prendre la relève du grand frère moscovite, durant quelques mois. Mais ces pays n'ont pas les ressources financières suffisantes pour supporter le régime castriste sur une longue période.

Le Kremlin n'apprécie guère les velléités cubaines de vouloir reconstituer une ligne de front marxiste-léniniste pour faire échec au processus

de démocratisation et de libéralisation lancé par M. Mikhaïl Gorbatchev. On comprend dès lors que les parlementaires soviétiques multiplient les pressions afin de réduire, sinon éliminer, l'aide substantielle versée à Cuba.

Combien de temps Fidel Castro pourra-t-il encore tenir ? L'aide extérieure lui donne un répit, étant donné la faiblesse de l'opposition interne. Faut-il croire alors que le coup de grâce pourrait venir de l'armée, comme en Roumanie ? D'aucuns se sont demandés en effet, si la mise à mort du général Ochoa en juillet dernier — le héros de la guerre en Éthiopie — et les purges qui s'en suivirent à la tête du ministère de l'Intérieur ne visaient pas à étouffer violemment une tentative de putsch contre Fidel Castro.

Il n'y a pas de doute que la transition vers un système démocratique suivra une voie particulière, car le castrisme, s'il fut autoritaire et s'il a bénéficié de l'aide indispensable de Moscou, n'a pas été imposé par une puissance étrangère comme le communisme le fut en Europe de l'Est.

Par ailleurs, l'absence de traditions démocratiques pourraient favoriser l'anarchie et l'intervention des militaires. Et qui sait, peut-être avec la complicité de Washington qui attend depuis longtemps le moment de prendre sa revanche ?

— ALBERT JUNEAU

De l'eau au moulin péquiste

L'opposition doit forcer M. Bourassa à afficher ses couleurs

EN UN SENS, M. Jacques Parizeau est un homme béni des dieux, par les temps qui courent. Lui qui, en toute chose, aime faire oeuvre de pédagogie et à réponse à tout, le voici amené à faire preuve de gentil prosélytisme envers un certain nombre de libéraux qui remettent en question leur orthodoxie fédéraliste. Mais il doit faire vite. Le chef péquiste risque de se faire doubler — dans le chenal étroit d'une imprécise souveraineté québécoise — par M. Robert Bourassa, qui lance toutes sortes de signaux à qui veut bien en recevoir.

La reprise des travaux sessionnels de l'Assemblée nationale, mardi, marque aussi celle de la joute quotidienne (du mardi au jeudi) des questions-réponses entre le chef de l'opposition et le premier ministre. À la bonne heure. En dépit de ses avatars, cet exercice est éminemment sain. Plus que quiconque, le chef du gouvernement a le don de l'esquive. Il a eu la partie belle depuis le début de l'année. Il est temps qu'il affronte la musique parlementaire et dise où il loge sur un certain nombre de dossiers brûlants.

L'eau ne manque pas au moulin péquiste. Prenez le Lac Meech : plus il gèle, le pauvre, plus les points d'interrogation se multiplient. Certes, tout n'est pas consommé et M. Bourassa, si clairvoyant soit-il, n'a pas répondu à tout. Toutefois, en raison des enjeux, il ne peut invoquer la date fatidique du 23 juin, encore moins celle de février 1991, alors que le PLQ mettra au point ses « scénarios alternatifs ».

Le gouvernement doit cheminer et réfléchir avec nos représentants élus, pas seulement ceux de son parti, mais également ceux de l'opposition. Cette dernière, ainsi qu'elle se le propose, aura raison de suivre à la trace le chef du gouvernement, de le talonner, le forçant dans ses derniers retranchements. M. Bourassa en a trop dit et pas assez depuis deux mois. Il manquera gravement à son devoir s'il se réfugie derrière des équivoques tactiques.

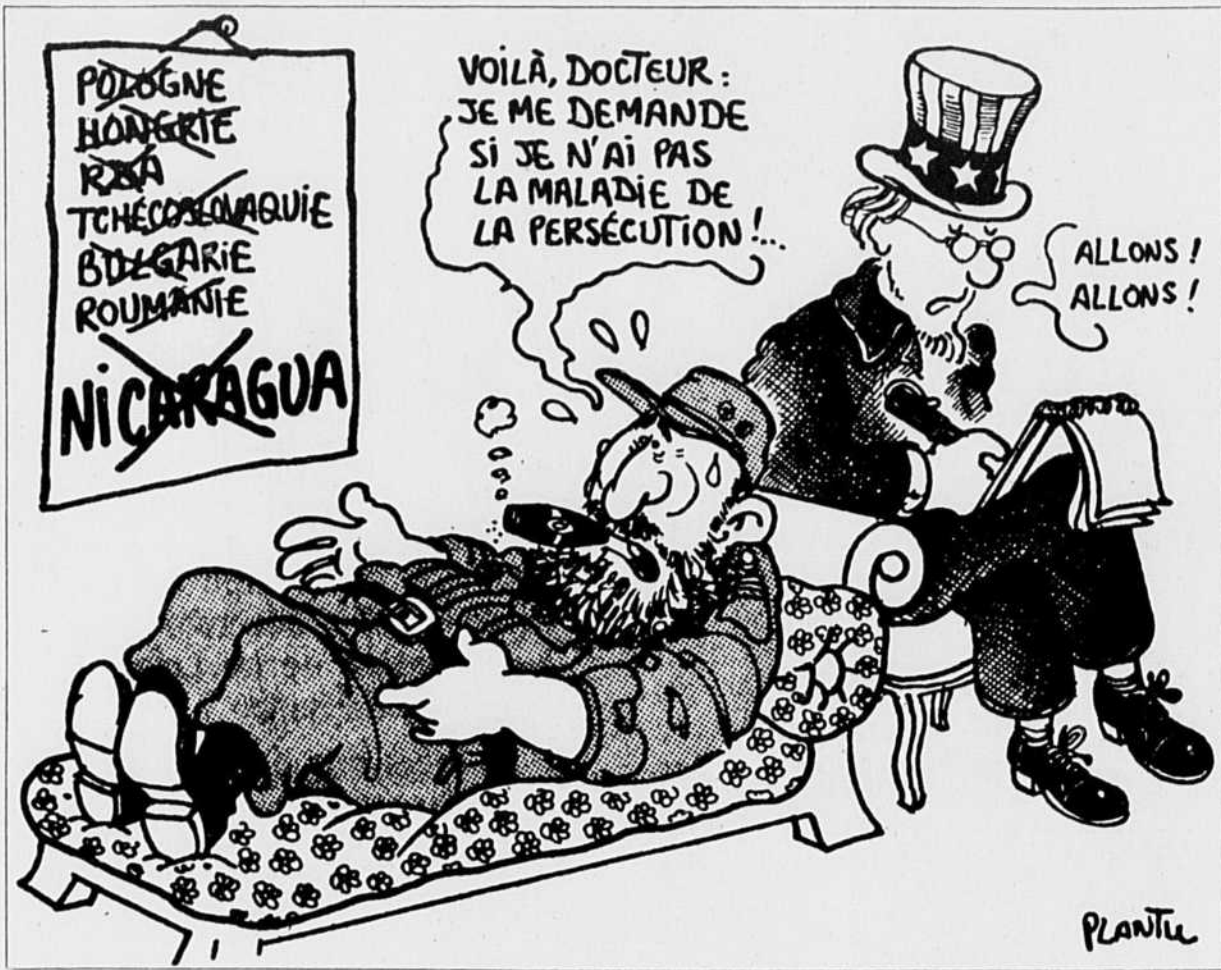
M. Parizeau aura certes du plaisir à interpeller M. Bourassa sur l'état d'âme des libéraux — qui ne sont plus, de fait, un bloc monolithique —, sur les analyses rassurantes de Merrill Lynch ou les confidences étonnantes du conseiller économique du gouvernement, M. Ghislain Fortin. Ce dernier incident, ajouté à d'autres, dont les propos ambigus du ministre John Ciaccia quant à la loi 178, illustrent bien les fissures de la cuirasse libérale. Que l'opposition fasse ressortir les tensions des « nationalistes de fin de semaine », c'est de bonne guerre. Mais attention aux manœuvres de diversion, de part et d'autre.

Pendant que M. Bourassa s'efforcera d'atténuer des dissensions larvées que, de leur côté partisan, M. Parizeau et ses acolytes, amplifieront à outrance, l'un et l'autre camp risquent de se gargariser. Le chef péquiste partant pour la gloire des lendemains qui chantent (il voit déjà un tandem Chrétien-Parizeau comme, naguère, Trudeau-Lévesque !), le premier ministre calmant les inquiétudes de ses troupes désarçonnées, le jeu des partis éclipsera-t-il celui de la patrie ?

Ce serait catastrophe, pire encore que celle de Meech. Par exemple, alors que le taux de chômage grimpe à plus de 10 % et que la récession menace, qu'Hydro-Québec a un appétit insatiable et que l'État ne peut combler des besoins pressants — notamment en santé, éducation, environnement — le gouvernement a des explications à donner et des comptes à rendre. Et c'est à l'opposition de l'y forcer, jour après jour, avec des interventions appropriées et des dossiers étayés.

Fort en slogans et en rhétorique des grands soirs, le PQ peut être tenté de miser sur la surchauffe nationaliste et de l'amplifier. M. Bourassa veut gagner du temps. M. Parizeau en perdra si, obnubilé par les divergences libérales, il se contente de ses vieux tours de magie.

— GILLES LESAGE



TIRÉE DU JOURNAL LE MONDE

LETTRES AU DEVOIR

Un dernier effort

Lettre à M. Joe Clark

LE CANADA a participé avec enthousiasme en 1979 à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une vaste campagne d'immunisation universelle contre les six maladies suivantes : la coqueluche, la rougeole, la poliomyélite, la diphtérie, la tuberculose et le tétanos.

L'Assemblée mondiale de la santé déclarait que la vaccination universelle serait considérée comme une réussite lorsque 80 % des enfants de notre planète seraient vaccinés. Elle fixait aussi une période de 10 ans pour accomplir ce travail colossal.

Aujourd'hui, 70 % des enfants ont été vaccinés. Nous sommes à deux doigts d'une grande réussite humanitaire mondiale. Cependant, il y a un hic... les fonds consacrés à cette campagne sont épuisés et des millions d'enfants ne sont pas encore immunisés.

Un dernier effort est nécessaire pour déclarer une victoire sans équivoque. Le Canada a affirmé son leadership tout au long des 10 ans qu'a duré cette campagne. Il nous reste neuf mois pour transformer ce demi-écart en victoire totale. Le « sprint » final doit être déclenché le plus tôt possible.

En septembre 90 se tiendra, à New York, le Sommet pour l'enfant; l'UNICEF et 10 pays dont le Canada sont les co-organisateurs. La réussite de la campagne d'immunisation 1979-1990 pourrait être garantie de toutes autres initiatives mondiales envers la santé ou les droits des enfants.

Monsieur le ministre, veuillez faire le nécessaire pour que l'objectif de 80 % soit atteint le plus tôt possible.

— ANDRÉ DÉSILETS
Montréal, le 6 mars.

Un homme et son passé

M. TRUDEAU se prépare à lancer un nouveau livre. On parle d'une couverture médiatique de deux jours d'un océan à l'autre. Deux jours pour un lancement de livre ? C'est du jamais vu dans l'histoire littéraire canadienne !

Mais, est-ce bien seulement pour lancer un livre, ou l'homme profite-t-il de l'occasion pour s'expliquer sur le passé, ou se moquer de ses « adversaires », ou s'acharner sur un moribond (accord du lac Meech), ou accuser les absents (ex. : René Lévesque) ?

Si M. Trudeau se sert de l'occasion pour s'attaquer à ceux qui ne partagent pas sa vision du Canada, ceux-ci auront-ils droit, au nom de la démocratie et de l'éthique journalistique, à la même couverture médiatique ?

Alors que le Canada n'a jamais paru tant divisé, peut-on s'attendre à une contribution positive de l'ancien premier ministre à la situation politique et constitutionnelle actuelle. Mais, si sa prochaine sortie favorise plus le bras-camarade et le sarcasme que le dialogue, tout en accentuant la polarisation actuelle entre les deux peuples fondateurs, on peut douter d'un apport constructif au débat actuel.

À n'en plus finir de s'expliquer sur son passé, M. Trudeau donne l'impression d'un homme obsédé par le jugement de l'Histoire au point où il pourrait bien dans son prochain ouvrage nous indiquer la façon de l'écrire ! À quand un dialogue constructif ?

— MICHEL GAUDETTE
Trois-Rivières, le 4 mars.

Une complicité Canada-Chine

LE 2 MARS, la Société canadienne des postes émettait deux timbres commémoratifs marquant le centième anniversaire de naissance de Norman Bethune, éminent chirurgien qui oeuvra au Canada et en Chine jusqu'à sa mort en 1939.

Cette initiative est louable puisque ce médecin canadien fit preuve d'un courage peu commun en exerçant sa profession durant la période difficile de la révolution chinoise.

Ma surprise fut cependant grande en apprenant que cette émission avait été faite conjointement avec la République populaire de Chine qui gravait une version identique des deux timbres canadiens.

Moins d'un an après le massacre de la place Tiananmen, je considère regrettable le geste de la Société des postes qui s'associe ainsi au régime de Beijing qui, suite aux tristes événements du 4 juin dernier, a encore amplifié sa campagne de propagande et ses violations des droits de la personne.

De quoi faire retourner dans sa tombe le grand humaniste qu'était Norman Bethune.

— JACQUES PARENT
Longueuil, le 7 mars.

Faire comprendre

DANS une conférence de presse tenue le 14 février à Québec, je n'ai jamais dit que l'avant-projet de loi gouvernemental sur les services de santé constitue « un plan d'extermination » de la communauté anglophone du Québec.

Un résultat probable de l'avant-projet de loi est la perte de contrôle des institutions de la Santé et des Services sociaux par les communautés minoritaires.

J'ai toujours exprimé ce que j'étais contre la résolution de Sault Ste-Marie, mais la blessure et l'insulte qui ont été ressenties par la communauté francophone doivent faire comprendre les sentiments des communautés minoritaires du Québec par rapport aux articles qui, dans la loi 101, sont pires.

— ROBERT M. LIBMAN
député de D'Arcy-McGee
Montréal, le 9 mars.

Le 10 mars 1959

ENCORE une année de plus qui s'ajoute à la souffrance des Tibétains dans leur pays comme en exil. 10 mars 1959, l'invasion des militaires chinois au Tibet et l'exil du Dalai Lama. 10 mars, une date qui en dit long aux Tibétains sur le bond en arrière que la Chine a fait contre les droits de l'homme.

10 mars 1989, une loi martiale qui réduit le Tibet à n'être qu'un orphelin sans défense et sans témoin.

10 mars 1990, la torture, la mendicité, l'endoctrinement communiste, l'absence des médias étrangers, la privation des droits fondamentaux, l'assassinat et l'immolation. 10 mars 1990, la destruction d'un peuple qui continue.

Les Tibétains manifestent et se souviennent à chaque année sur la colline parlementaire à Ottawa. Ils réitèrent leurs demandes envers le gouvernement Canadien afin qu'il négocie le respect des droits fondamentaux dans leur pays. Ils remercient le Canada aussi pour sa position récente à l'ONU contre une motion d'inaction envers la Chine en ce qui concerne le non respect de tous les droits fondamentaux en Chine comme au Tibet.

Mais l'effort doit être soutenu et les Tibétains au Québec comme partout au Canada refont en ce 10 mars 1990 le même pèlerinage sur Ottawa afin que cessent les massacres et la répression au Tibet.

— MONIQUE BENOÎT
Les amitiés Tibet-Québec
Montréal, le 8 mars.

Attention !

Lettre à M. Michael Fainstat

À SA réunion du 13 février la Table de concertation de Montréal-ZLAN a envisagé le danger que présente la venue occasionnelle dans le port de Montréal de navires militaires à capacité nucléaire, et celui du transport (ferroviaire ou routier) de matières dangereuses sur le territoire de notre ville.

Ces circonstances importent beaucoup à la santé et à la sécurité de nos concitoyens, mais elles relèvent des autorités fédérales.

Nous prions donc votre administration municipale de demander aux autorités compétentes d'Ottawa de vous avertir lorsque des navires militaires, étrangers ou canadiens, mouilleront dans le port et, également, d'aviser la Ville de tout transport, routier ou ferroviaire, de matières dangereuses reliées à la production militaire canadienne, sur le territoire de Montréal.

Ainsi prévenue, la Ville pourrait aviser ses citoyens de ces présences dont nous avons toute raison de craindre un danger potentiel, et nous pourrions communiquer nos légitimes inquiétudes aux autorités fédérales et prendre les mesures de sécurité qui pourraient s'avérer utiles.

— DOMINIQUE PESCHARD
Montréal, le 26 février.

La liberté des femmes

En réponse au Dr Paul E. Gilbert : « L'Inviolabilité », 12 mars

COMMENT un médecin intelligent peut-il écrire des choses aussi stupides au sujet de l'intervention des évêques dans le dossier avortement ? Ce ne sont pas les évêques « qui tripotent l'utérus des femmes » comme il dit, mais bien plutôt les violeurs, les avorteurs, les syphonneurs de foetus...

Ce que les évêques essaient de faire, c'est d'éveiller la conscience des gens à la responsabilité de leurs actes. Et quand un acte conduit normalement à une conséquence non désirée, s'abstenir de poser cet acte si on se sent incapable d'assumer cette responsabilité. C'est la simple logique, mais c'est trop simple pour les partisans de la liberté sans contraintes...

Est-ce travailler à la libération des femmes que d'en faire des complices passives et soumises, pour ensuite s'en débarrasser en leur disant : « Va te faire avorter ! » ? Qui sont les clientes des cliniques d'avortement ? Des petites filles naïves qui ne savaient pas ce qu'elles faisaient ? Ou bien des femmes déçues dans leur amour et leur confiance ?

Pour ces dernières, le chemin de la liberté commence peut-être par le droit à DIRE NON quand les risques sont trop grands. La qualité de la vie d'une femme passe par ce minimum de liberté...

— SIMONE BORDELEAU
La Sarre, le 2 mars 1990.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Message Dynamic, es, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enr. - gistrément numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements : (514) 844-5738

« LE DEVOIR » (USPS #003708) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Respecter le caractère unique de la rue Sherbrooke

Comment redévelopper le site de l'église unitarienne du Messie ?

JEAN-CLAUDE MARSAN

Architecte

LES PROMOTEURS et les tenants du projet de redéveloppement du site de l'église unitarienne du Messie (angle des rues Sherbrooke et Simpson) par un complexe de condominiums de 17 étages justifient leur position à partir du fait que l'édifice voisin, le Port Royal, est deux fois plus élevé que la tour proposée. Or cela n'a rien à voir, à mon avis, avec la véritable problématique du redéveloppement de ce terrain. Celle-ci concerne avant tout l'intégration du futur édifice dans ce secteur particulier de la rue Sherbrooke, dont le caractère ne peut être dissocié de celui du Mille Carré et de son évolution.

Ce quartier historique a connu trois phases chronologiques de développement.

À partir de 1850 environ, ce territoire accueille des demeures bourgeoises cossues, la plupart unifamiliales, sur des terrains de grandes dimensions.

De 1880 à 1930 environ, le Mille Carré connaît une période d'intense développement marquée par une densification et une diversification des fonctions. Les grands terrains sont morcelés et les résidences moyennes à rangée abondent. La rue Sherbrooke devient alors l'épine dorsale du quartier. Elle prend le caractère d'une avenue de prestige avec ses maisons à appartements de haut standing, son hôtel unique (le Ritz Carlton), ses boutiques chic, enfin ses institutions dont le Musée des Beaux-Arts et

plusieurs églises. Pour son charme, son prestige et son élégance, la rue Sherbrooke se mérite alors le surnom de 5e Avenue montréalaise.

La troisième phase de développement, qui va de l'après-guerre jusqu'à récemment, est à plusieurs égards désastreuse pour le caractère du Mille Carré. Sous l'action combinée d'une économie fleurissante, d'un engouement pour le développement de caractère moderne et de règlements de zonage permissifs, le secteur est envahi par de hautes tours d'habitation et de bureau qui détruisent irrémédiablement de nombreux endroits son échelle et son caractère.

Une grossière erreur

Le caractère qu'il faut protéger et mettre en valeur dans ce secteur de la rue Sherbrooke, c'est celui de la deuxième phase de développement du Mille Carré. En effet, de toute la rue Sherbrooke, c'est son côté nord, entre les rues Guy et de la Montagne, qui présente la plus belle et la plus authentique succession d'édifices capables de témoigner encore du caractère d'une avenue de prestige du début du siècle. Se succèdent ainsi, de l'ouest à l'est, les appartements Linton, (l'église unitarienne du Messie maintenant en ruines), l'église St. Andrew and St. Paul, le Musée des Beaux-Arts, l'église Erskine and American et les appartements Le Château.

Lorsque les promoteurs et les tenants de la tour proposée la comparent au Port Royal pour en justifier la hauteur, ils font une grossière erreur. Les édifices de référence doivent être ceux érigés au



La succession des édifices de prestige sur la rue Sherbrooke

PHOTO JEAN-CLAUDE MARSAN

cours de la seconde phase de développement du Mille Carré et non ceux qui, à l'exemple des immeubles du Port Royal (34 étages), du National Trust (15 étages) et du Standard Life (21 étages), appartiennent à la dernière et récente phase et marquent une rupture brutale dans la silhouette et le caractère de la rue Sherbrooke.

La hauteur acceptable pour toute construction de ce réaménagement ne doit pas dépasser le plafond de 10 étages, créé par la hauteur moyenne des principaux édifices érigés au début du siècle dans ce secteur de la rue Sherbrooke. Ceux-ci comprennent l'édifice Medical Arts (10 étages), les appartements Linton (9 étages), les clochers des églises Erskine and American et St. Andrew and St. Paul (hauteurs équivalentes à 8-10 étages), les appartements Le Château (11 étages), les appartements Acadie (11 étages) et l'hôtel Ritz Carlton (11 étages).

Les promoteurs ont raison d'affirmer que la Ville n'a pas l'intention de limiter la hauteur sur ce site à quatre étages. En effet, le règlement de zonage no 7488 qui limite les hauteurs à quatre étages au centre-ville constitue un zonage intermédiaire visant à permettre à la Ville de préparer et d'adopter un plan directeur pour l'arrondissement Centre. En pratique, l'administration municipale accepte des dérogations pour les projets qui respectent ses objectifs.

Quels sont les objectifs de la Ville pour ce secteur ? On peut pré-

sumer, en premier lieu, que c'est le règlement de zonage no 3722 — en vigueur avant l'adoption du règlement no 7428 et visant à favoriser l'intégration du développement dans le Mille Carré — qui reflète le plus fidèlement jusqu'à maintenant ses objectifs. Or, en appliquant sur le terrain en question les articles de ce règlement qui ont trait aux marges de recul latérales et arrière, on constate que seul un édifice moins de 10 étages peut être érigé à cet endroit.

En second lieu, on peut présumer que les intentions et politiques annoncées récemment par la Ville dans son plan d'aménagement pour l'arrondissement Centre reflètent également ses objectifs. Or celles-ci visent précisément à confiner au Centre des affaires, dans un périmètre bien défini, le développement en hauteur pour éviter qu'il ne prolifère dans les quartiers périphériques. Selon ce plan, le territoire du Mille Carré, incluant la rue Sherbrooke, doit être désigné site du patrimoine.

Reconstruire l'église

Si un édifice de moins de 10 étages, d'une architecture significative, serait acceptable sur ce terrain, ce n'est pas la seule solution à son redéveloppement. La solution idéale pour la mise en valeur du caractère de la rue Sherbrooke serait la reconstruction de l'église du Messie. Ce nouvel immeuble ne devrait pas être une copie conforme du temple qui a brûlé mais témoigner à sa façon de l'architecture contemporaine. Considérant que le

presbytère, le Channing Hall et la Maison unitarienne demeurent toujours et que les besoins de la congrégation sont réduits, cette reconstruction pourrait être, comme l'a proposé M. Jerry Kazenel, de superficie et de volume modestes et dégager sur la rue Sherbrooke une place publique.

Une telle solution a été appliquée en 1972 à Boston avec d'excellents résultats dans le cas de la reconstruction de la First and Second Church (angle sud-ouest des rues Berkeley et Malborough à Back Bay). L'architecte Paul Rudolph y a construit une nouvelle chapelle au milieu des ruines consolidées de l'église incendiée, en dégageant à l'extérieur un espace public.

Donc, dans ce cas du réaménagement du site de l'église unitarienne du Messie, c'est la protection et mise en valeur de ce que la rue Sherbrooke possède de plus unique qui devrait primer comme critère d'intégration. Dans cette optique, c'est la reconstruction de l'église, selon les besoins de la communauté, qui serait la façon la plus susceptible de contribuer au caractère de ce secteur de la rue.

À défaut, une solution mixte intégrant le temple à un complexe de condominiums peut être envisagée mais à condition d'être soumise au règlement de zonage no 3722 de façon à lui donner un volume et une allure qui soient compatibles avec le caractère des lieux et à assurer aux résidents des propriétés riveraines les qualités d'environnement auxquelles ils ont droit.

Les vrais amis

RÉPLIQUE

ANTOINE ZALOUM

L'auteur est un Néo-Canadien résident à Ottawa. Il répond ici à l'article de Jean Ethier-Blais paru dans cette page le 3 mars dernier

DEPUIS mon arrivée au Canada et plus particulièrement au Québec, j'ai connu différents accueils : de vœux de jobs à cher ami et pourtant je suis d'éducation française et je vibre au rythme de la francophonie. J'ai épousé une francophone, mes enfants fréquentent les écoles françaises et je regarde les chaînes françaises, etc.

La langue qui donne à manger

Permettez-moi d'attirer votre attention sur les commentaires suivants :

1) en 1966, à l'ambassade du Canada du Caire, un certain M. Roy (francophone bien entendu) m'avait fait comprendre, que sans ma connaissance de la langue anglaise, il ne pourrait m'accorder le droit de venir m'installer au Canada, car selon lui, je crèverais de faim avec ma connaissance limitée de la langue de Molière et pourtant, cher ami, c'est ma connaissance de cette langue qui me fait vivre depuis plus de 20 ans ; je recommande à ceux qui veulent vivre en français, qu'ils choisissent les régions francophones et qu'ils sachent parler le français ;

2) je regarde dans mon cercle d'amis d'enfance, tous bilingues ou polyglottes ; ceux qui ont travaillé et qui ont fait carrière au Canada anglais conservent et conserveront les langues communes et apprises et selon leur éducation vivront au rythme « anglophone ou francophone » ;

3) les autres Néo-Canadiens qui ont débarqué sur cette terre d'accueil et qui ne connaissent pas une des langues officielles d'ici, apprendront celle qui leur donnera à manger, ils n'ont pas le choix ; leurs associations seront composées de deux groupes linguistiques d'où la difficulté de prendre partie lors des grands débats nationaux ; de plus les francophones hors Québec s'affichent très souvent en anglais, en privé et en raison sociale ; nous n'allons pas être, cher ami, plus catholique que le pape ;

4) dans la région de la Capitale nationale, le milieu cinématographique, les postes FM ont une programmation à préséance anglaise ;

5) je réside depuis quelques années à Ottawa, capitale d'un pays soi-disant bilingue, où l'affichage et le service dans les lieux publics se font généralement en anglais et pourtant les écoles de l'Ontario ont un programme d'immersion française qui a produit toute une génération de jeunes bilingues. De plus, en tant que francophone, je suis considéré par l'ACFO comme citoyen-francophone de seconde zone, j'ai dû faire partie de l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario pour revendiquer rien de moins que ma reconnaissance comme francophone à part entière ;

6) moi aussi, cher ami, j'ai connu ma part de vexations du genre « we don't need you, we are going to ship you to Québec or speak white... » tu vois que je souffre comme toi. C'est pas ça l'amitié ?

Les minorités finissent par payer

« À Rome, je fais comme les Romains », mais au Canada, il est difficile de faire comme les Canadiens pour la simple raison qu'ici les Canadiens se cherchent et se disputent depuis l'aube de la Confédération, en passant par Victoria avec M. Bourassa, la nuit des longs couteaux avec M. Lévesque et maintenant avec le lac Meech qui déborde et qui commence à sentir. L'Europe de l'Est a refait son image en six mois, mais nous ici... La politique de compromis basée sur des gains électoraux et de querelles partisans, crée des situations qui se compliquent à la longue (à la langue !). Des signataires d'ententes dont les successeurs ne se considèrent ni solidaires, ni liés...

Les Canadiens voyagent à travers le monde et acceptent les langues locales et s'accoutument, mais ici, comment conduire au Québec avec une signalisation en français, comment magasiner au Québec avec l'affichage en français ? Cela devient une affaire d'État, création de comités, crise ministérielle et le gouffre entre les deux peuples s'élargit. Nos psychologues devraient se pencher sur les conséquences néfastes de faire traîner un malaise.

Dans une société de consommation où on change ce qu'on veut (maison, auto, meubles, patron, conjoint, etc.) facilement et au rythme de nos humeurs, on devrait changer le statu quo qui traîne ici depuis des siècles. Nous ne voulons pas être mêlés à ces crises constitutionnelles parce que l'expérience nous a montré que les minorités finissent par payer. L'histoire du vieux monde contient une série d'exemples.

Tant et aussi longtemps, cher ami, que les premières personnes concernées n'auront pas réglé leurs litiges, les Néo-Canadiens joueront la prudence, même si au fond ils ont une opinion et des sympathies. Et de grâce n'optez pas pour le pessimisme parce que c'est dans les moments difficiles qu'on découvre ses vrais amis.

« Moyens de pression » et conflits de travail

MARC BRIÈRE

Dans un jugement rendu le 7 mars, M. Marc Brière, juge au Tribunal du travail, a rejeté la plainte de congédiement pour activités syndicales d'un technicien-ambulancier congédié à la suite d'une dénonciation l'impliquant dans des actes de vandalisme sur la propriété de son employeur. M. Brière en a profité pour glisser dans son jugement quelques réflexions sur un thème d'une brûlante actualité, à savoir les tactiques déloyales, déployées sous le couvert de « moyens de pression », qui ont empoisonné récemment plusieurs conflits de travail.

CE CONFLIT de travail [aux Ambulances Robert à Longueuil] a donné lieu à de multiples interventions administratives et judiciaires, des commissaires et du Tribunal du travail, du Conseil des services essentiels, de la Cour supérieure, de la Cour des sessions de la paix.

Il a aussi donné lieu à des « moyens de pression », selon l'euphémisme souvent employé au Québec pour désigner des tactiques déloyales, généralement syndicales, mais auxquelles recourt également la partie patronale : manifestations vestimentaires, harcèlement disciplinaire, vandalisme, annonce de fermeture d'entreprise, grèves illégales, refus d'assurer les services essentiels dans un service public, intimidation, menaces, méfaits, voies de fait.

De tels affrontements ne sont guère civilisés et l'on se scandalise justement de les voir encore entacher notre paysage social après un demi-siècle d'efforts législatifs et administratifs pour assurer des relations de travail normales, pour encadrer, humaniser, équilibrer le rapport des forces qui s'affrontent.

L'escalade conduit à la violence et à la ruine

Patrons et syndicats semblent encore trop souvent oublier que, de provocations en mesures vexatoires, l'escalade conduit inexorablement à la violence et à la ruine, tantôt du syndicat et de ses membres, tantôt de l'entreprise et de ses dirigeants. Le sain affrontement devant engendrer des conditions de travail plus justes et de meilleures relations de travail favorisant, dans une efficace concertation, l'essor d'une entreprise commune pour le plus grand bien des salariés et des patrons, cet affrontement dégénère alors en une guerre à mort où tous les moyens sont bons, de part ou d'autre, dans un déchaînement de barbarie à peine déguisé sous des prétentions cyniques de bon droit.

LANCEMENT-DÉBAT

pour souligner la parution du dernier numéro de

possibles

Le Québec de l'an 2000

Le mardi 13 mars à 19h30 à la Maison de la Culture Mont-Royal
465, rue Mont-Royal Est (métro Mont-Royal)

Renseignements: 731-1749

La présente affaire procède d'un scénario classique et offre le même spectacle désolant et humiliant. Une entreprise, généralement une PME, est dirigée par un patron à la fois autoritaire et paternaliste, qui se considère seul maître à bord, n'avoir de comptes à rendre à personne et pour qui il est impensable de soumettre son pouvoir absolu de gérance à l'autorité d'une convention collective de travail et au contrôle d'un syndicat représentant les salariés de son entreprise.

Des salariés, exaspérés et craintifs, tentent de s'organiser en syndicat et posent des gestes malhonnêtes, qui prennent l'allure de provocations, pour se donner une confiance et un courage collectifs et faire naître une solidarité, toujours fragile. Représailles, mesures disciplinaires, congédiements, intimidation, tentent d'enrayer le mouvement. Débrayages et lock-out illégaux s'ensuivent. Dérapage important : des actes de vandalisme, peut-être mineurs, mais toujours graves, surviennent.

Le congédiement massif des salariés, déguisé en fermeture d'entreprise, donne lieu à une première intervention judiciaire enjoignant le patron à mettre fin à son lock-out illégal. Six mois plus tard, il n'y a toujours pas de convention collective de

travail. Négocie-t-on de bonne foi ? On ne recourt pas à la possibilité de conciliation et d'arbitrage d'une première convention collective de travail.

De nouveaux moyens de pression sont mis en oeuvre : on macule les ambulances, on refuse de les nettoyer. L'employeur réplique par de nouvelles sanctions. Des débrayages illégaux surviennent. Puis encore des congédiements et, finalement, la grève illégale illimitée, jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Qui a gagné, qui a perdu ?

Guerre d'usure, guerre de couple mais sans divorce possible, et pour laquelle les responsabilités sont sans doute également partagées, mais qu'il faudra départager pour rendre justice, si c'est possible. Bien pauvre justice qui tentera de corriger ponctuellement quelque tort, de réparer quelque préjudice, mais impuissante devant l'irréparable ! Car il eût fallu pouvoir intervenir à temps pour concilier les parties avant qu'elles ne deviennent ces ennemis irréconciliables et voués à leur perte respective par la force des choses et leur manque de clairvoyance, pour ne pas dire de vertu.

Certes le vandalisme n'est que trop souvent le résultat d'une inacceptable violence psychologique

exercée par la partie patronale, mais il n'en demeure pas moins intolérable. La solidarité qui consiste à protéger et abriter des saboteurs, des malfaiteurs, et à couvrir leur activité, est une solidarité criminelle ; le syndicat et les syndiqués qui agissent ainsi sont coupables de complicité. Certes la délation a mauvaise odeur mais la dénonciation des criminels est une nécessité et une vertu civique. Le silence de témoins de méfaits, leur refus de témoigner ou leur réticence à dire la vérité, toute la vérité, ne valent guère mieux que les crimes commis par leurs compagnons d'armes sous prétexte de guerre sainte, au nom d'un idéal ainsi dévoyé ou simplement pour favoriser les intérêts d'un groupe de travailleurs. Les syndicats ne doivent plus tolérer dans leur sein, encore moins encourager ou protéger, des membres prêts à tout pour extorquer des dirigeants des entreprises de meilleures conditions de travail. Ils se doivent à eux-mêmes d'abord, à leur entreprise ensuite, et à la société en général de discipliner leurs grèves et autres manifestations pour mieux faire valoir ainsi la justice de leurs réclamations.

Si ces considérations ne sont pas essentielles à la solution du présent litige, elles n'y sont pas cependant étrangères : un juge du travail, à mon humble avis, se doit de les faire.

Des questions qui s'imposent

LIBRE OPINION

MAY CUTLER

Voici la traduction de l'article signé par la mairesse de Westmount et paru récemment dans le Westmount Examiner

ROBERT BOURASSA et ses libéraux préparent-ils un coup d'État ?

Qui les a mandatés pour changer le lien qui unit le Québec au Canada ? Cela faisait-il seulement partie de leur plate-forme électorale ? N'étaient-ce pas justement parce qu'ils étaient contre la position séparatiste du Parti québécois que les citoyens du Québec les ont élus ?

Comment se fait-il que les membres de ce Parti libéral parlent maintenant ouvertement de « souveraineté-association », alors qu'ils ne la mentionneront nullement en campagne électorale ?

Bourassa est-il depuis toujours un séparatiste déguisé qui attend le moment opportun ?

Est-il vrai que, depuis 1968, il envisage les « états souverains associés » du Québec et du Canada ; qu'en 1978, il voyait le Québec en « état francophone dans un marché commun canadien » et pensait à des « possibilités d'indépendance économique », comme le rapporte LE DEVOIR du 24 février 1990 ?

A-t-il jamais présenté ses intentions honnêtement et ouvertement à l'électorat durant la campagne ?

Suit-il la voie tracée par le Parti québécois, se tenant juste assez loin derrière pour récolter les votes en prétendant offrir un choix différent ?

Qui a donné à Bourassa la permission de négocier, avec ou sans l'accord du lac Meech, le retrait du Québec du Canada ?

Comment l'entente du lac Meech en est-elle arrivée à vouloir dire que la survie de l'identité francophone du Québec dépendait de son résultat ?

En outre, l'adoption à l'unanimité

de l'accord du lac Meech changerait-elle l'orientation actuelle de Bourassa, ou s'en servirait-il plutôt pour justifier une exigence et une crise additionnelles ?

Le gouvernement canadien est-il une puissance étrangère opprimant et gênant le Québec ?

N'est-il pas constitué à tous les échelons — depuis le premier ministre jusqu'aux fonctionnaires, en passant par les députés et la Cour suprême — de citoyens du Québec ? Ces derniers ne représentent-ils pas les intérêts du Québec tout autant que leurs homologues du gouvernement du Québec ?

Bourassa entend-il faire du Québec une entité politique séparée malgré le système de contrepoises, lequel système fait partie intégrante d'une réelle démocratie parce qu'il représente la protection ultime de l'individu ?

Tout citoyen du Québec a le droit de poser ces questions et d'exiger des réponses.

Le Feu sur la Flamme

"Je miserais ma réputation sur son excellente cuisine..."

...joignez-vous à nous pour DÉJEUNER ou DINER"

Line Cuisine sur feu de bois de mesquite

400 Laurier ouest, Mtl

PARTAGEZ UNE TENDRE EXPÉRIENCE!

495-35-85

Les manifestations contre la nouvelle taxe prennent de l'ampleur à Londres

LONDRES (AFP) — La police a de nouveau procédé hier soir à plusieurs arrestations au cours d'une manifestation organisée à Lambeth, au sud de Londres, contre le nouvel impôt local (« poll tax »), qui a dégénéré en fin de soirée, à indiqué la police.

Selon les premières informations communiquées par les services d'ambulances, deux policiers auraient été blessés.

La manifestation, qui a réuni 2000 personnes selon les organisateurs, 500 selon la police, avait commencé dans une ambiance assez bon enfant, en dépit de slogans toujours aussi hostiles à Margaret Thatcher, dont une effigie a été brûlée.

Mais les policiers ont ensuite été la cible de jets de peinture et de bri-

ques, tandis qu'une voiture de police, dans laquelle se trouvait une femme, était renversée par la foule. À la suite de ces débordements, les forces de police ont chargé les manifestants. Peu avant 18 h, la manifestation se poursuivait mais était sous contrôle, a précisé la police.

Le conseil municipal de Lambeth, à majorité travailliste, avait indiqué vendredi en fin d'après-midi qu'il comptait discuter son budget dans la soirée et se réunir dans les prochains jours afin de fixer le montant de la « poll tax ». L'impôt local dans cette municipalité devrait être un des plus élevés du pays.

Le leader de l'opposition travailliste, M. Neil Kinnock, a rejeté vendredi la violence accompagnant ces manifestations, qui se multiplient depuis le début de la semaine. Selon lui,

ces débordements offrent une « diversion » au gouvernement. Il a également rejeté l'attitude de certains membres du Parlement, qui appellent au non-paiement de la « poll tax » et « exploitent » la situation désespérée de ceux qui ne peuvent réellement pas la payer.

Mme Margaret Thatcher, en visite en Écosse, a également dénoncé la violence des manifestations, qui est le fait, selon elle, d'une poignée d'extrémistes. Elle a également rejeté les rumeurs de tension au sein de son gouvernement, qui ont mis à mal la livre sterling hier sur les marchés financiers. Mme Thatcher a indiqué dans une interview à la BBC qu'elle pensait avoir « le cabinet le plus uni » qu'elle ait eu depuis son accession au pouvoir, il y a plus de dix ans.

Fonderie forcée de fermer

LE MINISTRE québécois de l'Environnement, M. Pierre Paradis, a placé hier en situation de fermeture technique la fonderie Nova, de Saint-Hyacinthe dont il a révoqué hier les certificats d'autorisation, indispensables à la poursuite des opérations.

Cette révocation s'explique par le non-respect des conditions contenues dans ces certificats d'autorisation et de plusieurs dispositions de la loi de l'environnement, soulignait hier le communiqué émis par le ministère.

Le 29 janvier, Québec annonçait son intention de mettre fin de cette façon aux émanations de cette entreprise, qui dépassent les normes en vigueur, selon le ministère.

Les mesures temporaires qui avaient alors été proposées n'ont pas permis de réduire de façon significative les émissions de monoxyde de carbone, ni les poussières de la cheminée.

Les mesures proposées n'ont pas permis d'améliorer suffisamment, d'autre part, la gestion des déchets dangereux produits par cette entreprise. Les mesures permanentes ne seraient connues qu'en avril et ne pourraient devenir opérationnelles qu'en août.

Devant ces délais, le ministère a décidé de révoquer les permis, une décision que la compagnie peut contester devant la Commission municipale du Québec d'ici 15 jours.

officielles ont déclaré que les informations selon lesquelles son épouse, Mary Angel, avait quitté le pays jeudi, étaient inexactes.

En dépit des déclarations du gouvernement sur les élections, une partie de la population craint qu'Avril ne tienne pas sa promesse d'organiser un scrutin national qui doit en principe culminer, fin octobre, par la tenue d'une élection présidentielle libre.

◆ Bourassa

secrétaire général associé au développement économique, qui lui aussi voit comme réalisable sur le plan économique l'indépendance du Québec. Un désaveu cinglant de son supérieur, le secrétaire général du gouvernement, M. Benoît Morin, ne devait pas tarder.

« Les propos tenus par M. Ghislain Fortin ne représentent absolument pas la position du gouvernement du Québec », a ainsi écrit M. Morin dans un communiqué dont les mots ont été soigneusement pesés. Visiblement, on avait été surpris des déclarations de M. Fortin.

Faites jeudi à l'université Carleton à Ottawa, ces déclarations ne pouvaient qu'étonner puisqu'elles venaient d'une personne qui a rang de sous-ministre et qui a été conseiller économique du chef du Parti libéral de 1980 à 1985 puis conseiller spécial du ministre des Finances, Gérard-D. Lévesque jusqu'à l'an dernier.

Membre actif du camp du NON lors du référendum de 1980, M. Fortin a soutenu devant les étudiants de Carleton que la force de l'économie québécoise et le chaos financier qui règne à Ottawa rendent beaucoup plus viable aujourd'hui l'option indépendantiste qu'elle ne l'était en 1980.

L'indépendance du Québec ne se fera pas au lendemain de l'échec de l'accord du lac Meech, croit M. Fortin qui a prêté cependant que l'élection éventuelle de Jean Chrétien à la tête du gouvernement fédéral augmentait d'autant les chances du Parti québécois d'être élu par la suite.

Pour Jacques Parizeau, les conclusions auxquelles en arrivent la firme de courtage et M. Fortin ne peuvent être que favorables au Parti québécois. « Ça se prend bien », lance-t-il ajoutant que « ça vaut mieux que la scarlatine ».

De telles déclarations viennent démontrer que la faisabilité économique de l'indépendance n'est plus un enjeu, croit le chef péquiste. « Ça change le discours puisqu'il ne s'agit plus de savoir pourquoi faire l'indépendance mais comment », observe-t-il.

Il est évident qu'il y a un nouveau contexte qui met le premier ministre dans une position difficile. Il n'a plus d'argument économique à opposer à l'indépendance, a ajouté le chef péquiste, qui ces derniers jours a insisté beaucoup sur le fait que le fédéralisme n'est plus rentable pour le Québec. Depuis trois ans, le Québec est de plus en plus déficitaire face à Ottawa, ayant par exemple payé au fédéral 1,3 milliard \$ de plus qu'il n'en a retiré en 1988.

Cette situation accule M. Bourassa à défendre nos belles montagnes Rocheuses », d'ironiser M. Parizeau non sans rappeler que c'est M. Bourassa qui a lui-même activé le débat sur l'indépendance avec ses récentes déclarations sur la « superstructure » qui viendrait en cas d'échec du lac Meech.

Cela dit, M. Parizeau ne trouve pas correct cependant que la firme Merrill Lynch se lance ainsi dans des analyses politiques car cette firme détient un mandat de la part du gouvernement québécois à titre de chef syndicalaire pour le placement des obligations du Québec.

À chacun son rôle. Aux politiciens de faire de la politique et aux financiers de faire de la finance, observe-t-il, en rappelant qu'alors qu'il était ministre des Finances il avait fait ce reproche à la First Boston.

Cette banque qui était chef syndicalaire du Québec aux États-Unis avait fait une analyse politique sur l'indépendance avant le référendum. M. Parizeau l'avait alors remplacé

Du veto perdu à l'accord Meech

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

DE RETOUR à la barre libérale, fin 1983, M. Robert Bourassa fait siens les grands objectifs du PLQ et les orientations constitutionnelles, tels que véhicules sous son successeur et prédécesseur, M. Claude Ryan.

De façon plus précise, le chef libéral insiste lourdement sur le veto « perdu », un minimum absolu à récupérer. « Il y a des domaines où l'affirmation des droits du Québec est indispensable, dit-il, dans un entretien avec LE DEVOIR : la question de l'immigration, celle de la Cour suprême, celle aussi de la reconnaissance formelle, dans le préambule de la constitution (canadienne) du Québec comme société distincte. »

« S'il y a un pouvoir qui m'apparaît important sur le plan culturel, disait-il encore en septembre 1984, c'est que le Québec puisse, dans le domaine de l'immigration, avoir le dernier mot. Notre équilibre culturel interne en dépend. Compte tenu du déclin démographique que l'on connaît, il est fondamental pour le Québec de pouvoir décider dans le domaine de l'immigration, en dernier ressort, en collaboration avec Ottawa, comme M. Trudeau l'a déjà offert d'ailleurs. » Sur ce point précis, M. Bourassa va plus loin que M. Ryan, qui se disait satisfait de l'entente Cullen-Couture de 1977.

Ainsi, avant même de supplanter le PQ, M. Bourassa avait établi solidement l'amorce des fameuses conditions dites minimales. Les voici résumées à la page 58 du programme politique de 1985, sous le titre *Maitriser l'avenir* : « Un préambule reconnaissant le Québec comme société distincte, un droit constitutionnel relatif à l'immigration, une disposition prévoyant la participation du Québec à la nomination des juges de la Cour suprême, une limite au pouvoir fédéral de dépenser et un droit de veto complet pour le Québec dans la formule d'amendement, tels sont les principaux éléments qui permettraient à un gouvernement libéral d'envisager sérieusement l'adhésion du Québec à l'entente constitutionnelle de 1981. »

La suite est plus fraîche à la mémoire. Dès l'hiver 1985-86, des négociations à la fois discrètes et intensives s'engagent entre Québec, Ottawa, et les autres gouvernements. Autre jalon important. À Mont-Gabriel, le 9 mai 1986, le ministre responsable du dossier, M. Gil Rémiard, explicite les

cinq conditions : reconnaissance préalable et explicite du Québec comme société distincte ; pouvoirs accrus en matière d'immigration ; limitation du pouvoir fédéral de dépenser ; droit de veto ; participation du Québec à la nomination des juges de la Cour suprême.

À l'été 1986. Réunis à Edmonton, les premiers ministres des provinces « sont convenus à l'unanimité que leur première priorité en matière constitutionnelles est d'engager immédiatement des discussions fédérales-provinciales pour que le Québec puisse accepter de participer pleinement, et à part entière, à la Fédération canadienne, et cela sur la base des cinq propositions mises de l'avant par le Québec. Un consensus s'est aussi dégagé parmi les premiers ministres à l'effet qu'ils seront alors en mesure de poursuivre la révision de la constitution sur des sujets intéressant certaines provinces, qui comprendront notamment la réforme du sénat, les pêches, les droits de propriété, etc. »

Au lac Meech, fin avril 1987, le Québec a obtenu satisfaction sur ses cinq points. En quelque sorte, ainsi que l'ancien ministre Marc Lalonde l'a rappelé jeudi soir, dans le débat télévisé par Radio-Canada et CBC, il a eu plus que ce qu'il demandait quant à la société distincte (reconnue comme règle d'interprétation dans le texte même plutôt que dans le seul préambule). Par contre, fruit des négociations et des inévitables compromis, le Québec est resté en deçà du droit de veto que M. Bourassa se faisait fort de récupérer. L'accord reconnaît à toutes les provinces un droit de veto sur certaines modifications constitutionnelles qui, à l'heure actuelle, n'exigent qu'une majorité de sept provinces.

Que conclure de ce survol ? Si le Canada anglais rejette le minimum réclamé par le Québec, il ne fera pas l'économie, à plus ou moins long terme, de demandes beaucoup plus exigeantes, au risque d'une rupture. À la fois héritier et prisonnier, M. Bourassa ne pourra, même s'il le voulait, négocier à rabais le lourd cahier des revendications québécoises depuis 30 ans, notamment les siennes propres, pour un nouveau partage des pouvoirs. De gré ou de force. Avec ou sans le préalable du lac Meech. Et l'alternative péquiste, est-il nécessaire d'insister, est encore moins délicate que celle du premier ministre et de M. Ryan, son maître à penser constitutionnel depuis 20 ans, depuis l'échec de Victoria que M. Trudeau a encore sur le cœur.

tres du Québec.

LE DEVOIR a tenté hier d'obtenir les commentaires de plusieurs chefs d'entreprises. Des appels ont été logés à la Banque Nationale, chez Imasco, Alcan, IBM... et à la Sun Life, mais sans succès. Dans tous les cas, on nous a laissé savoir qu'aucun commentaire ne serait fait à ce sujet.

« Les gens d'affaires n'ont pas l'habitude de faire de grandes déclarations aux médias, parce que lorsqu'ils le font ça leur colle aux fesses. Ils apprennent alors à être plus prudents », lance Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec.

Plus loquace, ce dernier a indiqué hier que l'analyse de Merrill Lynch sur les cotes de crédit du Québec et de l'Hydro-Québec ne signifiait pas grand-chose parce que le gouvernement et la société d'État pourraient toujours s'ajuster aux soubresauts de l'indépendance de la province en haussant les impôts ou les tarifs d'électricité.

« On peut toujours s'organiser pour rencontrer une cote de crédit, affirme-t-il. Et contrairement à ce que peut penser l'analyste de Merrill Lynch, l'indépendance du Québec aurait un impact négatif auprès des investisseurs. La période d'ajustement qui en découlerait pourrait être tel qu'on risque d'en avoir pour des années à réparer les pots cassés. L'instabilité politique, ce n'est jamais payant. »

Mais ce qui agace le plus M. Dufour, ce ne sont pas les conclusions de cette analyse. Ni les déclarations de plus en plus nombreuses de gens d'affaires sur le climat politique actuel. Selon lui, il ne fait aucun doute que les récents propos de Michel Gaucher, Serge Sauzier ou de Bertin Nadeau ne doivent pas être interprétés comme un flirt avec la souveraineté, « mais comme l'expression d'un fort sentiment nationaliste ».

Non, ce qui l'agace royalement par les temps qui courent, ce sont les déclarations de quelques ministres libéraux qui dénotent un certain penchant pour l'autonomie de la province advenant l'échec de Meech.

« Le parti libéral du Québec n'a pas été élu pour regarder dans cette direction », fait-il remarquer.

De son côté, le ministre des Finances du Canada, M. Michael Wilson, rejette du revers de la main l'analyse de Merrill Lynch, et met en garde le Québec contre un affaiblissement de son économie s'il choisit la souveraineté. M. Wilson convient que l'économie de la province est forte et diversifiée, mais pense que sa croissance est attribuable à son appartenance au Canada.

« Merrill Lynch, dit-il, sous-estime l'impact politique qu'aurait l'indépendance sur l'économie québécoise. »

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Radio-Canada

ment durant plus de sept ans ». M. Delaney dirige la télévision française depuis 1986, mais il avait été le premier vice-président de la Société au cours des quatre années précédentes.

M. Veilleux a immédiatement nommé un remplaçant intérimaire au démissionnaire en la personne de M. Guy Gougeon qui entrera en fonction le 2 avril prochain.

En termes diplomatiques et courtois, M. Veilleux a mis en relief la compétence et les « accomplissements » de M. Delaney, soit « son intérêt soutenu pour le développement et la direction de TV 5, la revitalisation des ventes publicitaires de la télévision française et le leadership dont il a fait preuve dans le contexte des restrictions qui affectent la Société au niveau de ses ressources. » « Je remercie M. Delaney de son engagement profond envers la radiotélévision publique, ajoute le pdg de la Société, et je lui souhaite plein succès dans tout ce qu'il compte entreprendre. »

Nul ne connaît pour l'instant les intentions de M. Delaney sur son avenir, mais en faisant part de sa décision hier, il a mentionné qu'il songeait depuis quelque temps à quitter la Société afin de « poursuivre d'autres objectifs d'ordre professionnel et personnel ». Il laisse même entendre que sa décision de quitter R.-C. était prise avant la nomination du successeur de l'ancien président de R.-C., M. Pierre Juneau lequel avait confié à M. Delaney la vice-présidence de la télévision française. Mais à l'arrivée de M. Veilleux cependant, soit en novembre 1989, M. Delaney a tenu à demeurer quelques mois pour assurer une transition moins problématique. « Maintenant que cette phase est terminée, souligne le communiqué, M. Delaney a cru le moment bien choisi pour aller affronter d'autres défis. »

Fidèle partisan d'une information francophone intensifiée et continue, farouche défenseur de l'excellence, résigné à considérer la publicité comme un mal nécessaire sans toutefois aller jusqu'à en dépendre servilement, conscient de la mission particulière de Radio-Canada que les chaînes privées devraient être les premières à reconnaître, M. Delaney n'a jamais raté une occasion d'expri-

mer ses vues. Il le faisait récemment dans une allocution qu'il livrait devant la Chambre de commerce de la Vallée du Richelieu (Le Devoir, 22 février, page 7). Il exprimait alors son inquiétude devant la grogne manifestée par les radiodiffuseurs privés à l'endroit de Radio-Canada, en rappelant justement les objectifs précis de notre radio d'État, tout en réclamant une meilleure part pour le réseau francophone, notamment l'équivalent d'une chaîne d'information continue comme celle de Newsworld dont les anglophones bénéficient déjà.

M. Guy Gougeon, le remplaçant intérimaire du démissionnaire, est à l'emploi de R.-C. depuis 25 ans. Il est actuellement vice-président à l'ingénierie et à ce titre fut la cheville ouvrière de la construction et de l'aménagement de la Maison de Radio-Canada à Montréal.

◆ Meech

gouvernement central. Le Conseil serait composé de délégations des provinces, agissant selon les instructions de leur gouvernement respectif et assujetties à des règles précises de fonctionnement. En gros, c'est une espèce d'institution supra-nationale. M. Bourassa y avait fait allusion lors de son témoignage devant la Commission Macdonald, en janvier 1984, trois mois après son retour à la direction des libéraux.

Le PLQ recommandait par ailleurs que neuf juges composent le banc régulier de la Cour suprême, dont trois en provenance du Québec, choisis parmi les juges ou les membres du Barreau du Québec. Le document mettait en cause plusieurs pouvoirs unilatéraux d'Ottawa, permettait la délégation de compétences législatives, et le reste. On ne peut tout résumer ici mais, de façon précise, la réforme Ryan visait notamment à « établir un nouveau partage des compétences législatives, de manière à assurer que, tout en faisant partie d'un pays où le pouvoir fédéral sera suffisamment fort pour agir au nom de l'ensemble dans les matières d'intérêt commun, les provinces — et surtout le Québec — seront les premières responsables du développement et de la gestion de leurs ressources humaines et physiques ».

Lors de l'élection de 1981, le programme électoral s'inspirait largement du Livre vert. Ainsi, il réaffirmait l'égalité foncière des deux peuples fondateurs et des deux communautés linguistiques. Il estimait aussi que cette dualité foncière se réaliserait « par l'octroi au Québec de garanties propres à faciliter la protection et l'affirmation de sa personna-

lité distincte ».

Après sa défaite, après le coup de force constitutionnel de M. Trudeau, M. Ryan ne cessa de redire : Le PLQ continuera de défendre d'abord et avant tout les intérêts et les aspirations du Québec. En ce sens, il s'engageait à oeuvrer pour garantir au Québec un droit de veto en ce qui touche les changements constitutionnels, pour élaborer une formule d'amendement, réviser le partage des pouvoirs, le sénat, et le reste. En août 1982, M. Ryan a dû quitter la direction du PLQ. Mais il continue de jouer un rôle prépondérant quant à l'orientation constitutionnelle du parti et du gouvernement.

À preuve, pour ceux qui en doutent, l'intervention majeure du ministre de l'Éducation, le 8 décembre dernier, à Kingston, disant que le lac Meech constitue une réponse qu'attend le Québec depuis 25 ans, et qu'il serait « profondément déplorable que le Canada anglais veuille maintenant se délier unilatéralement et sans raison valable de l'engagement solennellement contracté par le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux ». À preuve, aussi, que M. Bourassa ait désigné M. Ryan, plutôt que le ministre responsable, M. Gil Rémiard, pour faire face aux opposants au lac Meech, sur les deux réseaux de Radio-Canada, ces soirs-ci.

D'ailleurs, loin de répudier le Livre beige, les libéraux en reprenaient l'essentiel en septembre 1982, dans *Prendre les devants*. Le PLQ voulait ainsi donner tout son sens à la réalité fondamentale de la dualité canadienne et moderniser le fédéralisme en conformité avec les intérêts du Québec. L'identité québécoise, pierre d'assise de la dualité, disait-on, dans un fédéralisme à réinventer. Les résolutions évoquaient le Québec comme société distincte, proposaient de tenir compte de la dualité canadienne dans quatre domaines essentiels : formule d'amendement, Cour suprême, sénat, partage des pouvoirs, et promettaient de « récupérer le droit de veto du Québec, outil essentiel pour son plein épanouissement dans la fédération canadienne, qui a été abandonné par le Parti québécois ».

◆ Avril

comme Louis Roy, Jean Bazin et Serge Gilles.

« Cette fois, c'est la bonne, a déclaré au DEVOIR M. Serge Jovin, représentant du KONAKOM à Montréal. Jamais la pression internationale et l'unanimité dans le pays ne se sont conjuguées de cette manière, avec autant de force ».

« Avril est prêt à faire de concessions, à la condition de ne pas précipiter son départ », a cependant déclaré une source gouvernementale officielle, qui a cependant tenu à garder l'anonymat.

Selon des informations non confirmées officiellement, une bonne partie de la Garde nationale (1000 hommes dotés des blindés légers et d'artillerie) refuserait d'envisager un départ du pouvoir — même avec des garanties — du général Prosper Avril.

Le lynchage, jeudi par des manifestants, à la sortie sud de Port-au-Prince, d'un sergent de l'armée qui passait à motocyclette, a nettement contribué à renforcer cet état d'esprit, selon des sources militaires.

À Port-au-Prince hier, les soldats qui avaient fait, la veille, preuve de retenue, ont dispersé avec une grande vigueur une manifestation de 250 étudiants qui réclamaient au centre-ville le départ du chef de l'État.

De nombreux coups de matraque ont été donnés alors que des soldats ont également tiré des coups de feu en l'air, certains épaulant cependant leur arme à hauteur d'homme, faisant trois blessés par balle, selon des sources médicales.

Ces incidents portent désormais à 15 blessés, dont cinq par balle, et à trois morts, dont un militaire, le bilan des manifestations antigouvernementales depuis 48 heures à Port-au-Prince.

Au Cap-Haïtien (deuxième ville d'Haïti, à 260 kilomètres au nord de la capitale), 4000 jeunes environ, ont été dispersés par les militaires à l'issue d'une messe en mémoire d'une écolière de 11 ans tuée lundi à Petit Goâve par un soldat.

Les forces de l'ordre ont fait usage de grenades lacrymogènes et tiré de nombreux coups de feu en l'air sans que des victimes soient à déplorer.

Une manifestation semblable d'un millier de jeunes s'est également déroulée aux Gonaïves (quatrième ville d'Haïti, à 152 kilomètres au nord-ouest de la capitale), mais les forces de l'ordre ne sont pas intervenues.

Le général Avril, dont la démission est sans cesse pronostiquée comme « imminente », est resté cloîtré hier dans son palais. Des sources

WEEK-END

SAMEDI

Ciné-jeunes vous présente le film *Équipe de rêve*, aujourd'hui à 13 h, à l'école Carillon, 1300 rue Laurier à Longueuil et à 13 h 30 à l'école Saint-Jude, 1450 rue Wagram à Longueuil. 646-8661.

Aujourd'hui de 12 h à 16 h, course d'atelage de chiens au Parc régional de Longueuil, 1895 rue Adoncor à Longueuil. Rens. : 646-8269.

Ce soir à 21 h, soirée musicale avec Patricia Lascano, chanteuse et guitariste, au Caf'liers, 4637, av. du Parc à Montréal. Rens. : 270-5336.

Aujourd'hui de 13 h 30 à 16 h 30, le Ric Humour vous invite à une rencontre ayant pour but d'initier les personnes intéressées par l'humour aux facettes méconnues de l'humour en général, à l'Amphi. 2076, Bibliothèque Bronfman, Univ. de Montréal, 3000 rue Jean-Brillant. Entrée libre.

Ce soir à 19 h 30, Forum lutte ouvrière vous invite à une conférence sur le défilé du gouvernement sandiniste du Nicaragua, à la Librairie Pathfinder, 6566, boul. St-Laurent à Montréal. Rens. : 273-2503.

Sortir de sa culpabilité, une journée avec Léon Robichaud, le 10 mars, au 15 Alexandre à Valleyfield. Aussi, le soir, à partir du 21 mars, il y aura un atelier sur l'affirmation de soi. Rens. : 371-2226 (Lusette).

La bibliothèque Yves-Thériault, 670 Place Publique, Ste-Dorothée à Laval invite toute la famille à une exposition de minéraux et de fossiles, aujourd'hui de 10 h à 16 h. Entrée libre. Rens. : 662-4552.

DIMANCHE

Aujourd'hui à 14 h 30, à l'aréna de Pierrefonds, 13 777, boul. Pierrefonds, l'équipe de hockey « Les Bons diables », formée de prêtres et de séminaristes, affrontera l'équipe du personnel du Centre Rose-Virginie Pelletier. Rens. : 861-1661.

Aujourd'hui à 14 h, conférence de M. Marc Cambino, consultant en relation d'aide, intitulée : *La paix intérieure, c'est possible ici et maintenant*, à l'hôtel Mari-

time, Salon Artlorm I, 1155 rue Guy à Montréal. Entrée gratuite. Rens. : 737-3062.

Aujourd'hui à 11 h, M. Édouard Roy présente une conférence intitulée : *L'ère humaine et l'arbre de vie*, à l'UQAM, 400 Ste-Catherine est, Salle A 2885. Rens. : 845-8022.

L'Association du personnel domestique, organisme à but non lucratif, invite toutes les domestiques à son café rencontre le 2e dimanche de chaque mois au 5309 rue Brébeuf à Montréal (métro Laurier). Rens. : 525-6859.

Aujourd'hui à 13 h, Josef Haydn (1re partie) par Michel Brunette, à l'Auditorium Saint-Albert-le-Grand, 2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal. 332-4126.

Aujourd'hui à 11 h, conférence de Jennifer Jackson (en anglais) intitulée : *Toulouse-Lautrec and the Belle Époque*, à l'Auditorium Maxwell Cummings du Musée des beaux-arts de Montréal. 285-1600.

Dans le cadre de l'exposition nationale de scénographie, il y aura une table ronde sur le thème : *Pratiques scéniques et conditions de production*, aujourd'hui de 13 h à 16 h, à la Maison de la culture Frontenac, 2550 rue Ontario est à Montréal. 987-8443.

Ciné-jeunes vous présente le film *Équipe de rêve*, aujourd'hui à 13 h, à l'école Tournesol, 2515 rue Boulgoie à Longueuil et à 13 h 30, à l'école Christ-Roi, 3000 rue Dumont à Longueuil. 646-8661.

Le Centre communautaire Sarto Desnoyers, 135, chemin Bord du lac à Dorval, présentera *Alice au pays des merveilles*, aujourd'hui à 10 h 30 et à 13 h 30. Rens. : 633-4000 ou 4170.

Jass inc., organisme à but non lucratif, organise du ski de fond et de raquette, le dimanche 18 mars, au Domaine St-Bernard. Rendez-vous au métro Crémazie (nord) à 8 h 30. Rens. : 388-8727, également une marche de santé et d'amitié tous les dimanches avec comme animateur Jean Lamarre. 326-3007 après 19 h.

Des cours de super work-out, le dimanche matin de 10 h 30 à 12 h, au Centre Immaculée-Conception, 4264 rue Papineau à Montréal. 527-1256.